

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

---:---

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2014
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| | PRESENTS | ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES | ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES | ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES |
|------------------------------|----------|---|---|--|
| DUMONT Christophe | X | | | |
| HOURNON Jean-Paul | X | | | |
| MASCLET Johanne | X | | | |
| CARREZ Didier | X | | | |
| FAIVRE Caroline | X | | | |
| ALLARD Patrick | | Procuration à M. DUMONT | | |
| TAILLEZ Isabelle | | Procuration à Mme DORNE | | |
| DESMENEZ Jean-Claude | X | | | |
| DELATTRE Marie Josée | | Procuration à M. JOUVENEZ | | |
| DELVAL Freddy | X | | | |
| WIDIEZ Dimitri | X | | | |
| DAMBRIN Pascal | X | | | |
| JOUVENEZ Jean-Luc | X | | | |
| CHOTIN Jean-Michel | | Procuration à Mme MASCLET | | |
| JARUGA Henri | X | | | |
| LESPAGNOL Fatima | X | | | |
| WIDIEZ Lise | | Procuration à Mme SALPETRA | | |
| SALPETRA Elise | X | | | |
| DORNE Sylvie | X | | | |
| BEDENIK Claudine | X | | | |
| BERLINET Jean-Pierre | | Procuration à M. HOURNON | | |
| GEMZA Joselyne | X | | | |
| SANTERRE Françoise | X | | | |
| DUMONT Christiane | X | | | |
| ENTEM Christian | | Procuration à Mme BRIDOUX | | |
| BRIDOUX Josyane | X | | | |
| STOBIECKI Jean-Pierre | X | | | |
| LEGRAND Véronique | X | | | |
| WOSINSKI Bruno | X | | | |
| POP Cerasela | X | | | |
| GUERIN Victor | X | | | |
| DEBLANGY Lucie | X | | | |
| CAMPISANO Vincent | X | | | |

M. LE MAIRE : il est vingt heures, donc je vous propose d'ouvrir les travaux du dernier Conseil municipal de l'année 2014, en vous remerciant de votre présence.

Je vous rappelle que les projets de délibération ont été tous présentés aux membres des quatre commissions que nous avons réunies les premiers et quatre décembre dernier. Donc, une petite précision sur ce Conseil que je pense particulièrement important, puisqu'il y sera examiné tout un volet de démocratie participative qui est le cœur de notre projet municipal, qui est très important dans le cadre de notre vision d'un élu en écoute et, en dialogue avec la population. Je suis donc, très heureux que nous tenions ce Conseil municipal avant la fin de l'année puisque nous avons pris comme engagement, pendant la campagne, de la création de ces Conseils de quartier, notamment avant la fin de la première année de mandat. Donc, on pouvait comprendre, avant la fin du mois d'avril 2015. Mais on a tout fait, pour être prêt avant la fin de l'année civile 2014, et donc, Didier CARREZ, Adjoint à la vie démocratique vous présentera tout à l'heure le projet de délibération sur l'installation de 8 Conseils de quartier. Alors, comme le veut la tradition, je vous propose de désigner un secrétaire de séance qui est choisi, par le Conseil municipal en son sein, et comme le veut la tradition, c'est à la benjamine du Conseil municipal que revient ce privilège. Donc, comme à chaque Conseil municipal, je vous propose de nous exonérer d'un vote à bulletin secret qui serait par trop fastidieux, sauf si, l'un d'entre vous était contre cette proposition.

Tout le monde est d'accord pour que nous désignions Elise SALPETRA, qui est la benjamine aujourd'hui et qui va donc procéder à l'appel nominal.

Mme SALPETRA

(appel...)

M. LE MAIRE : Merci Elise.

Comme nous l'avons vérifié à l'instant par cet appel nominal, le quorum est atteint et, le Conseil municipal, malgré une épidémie de gastroentérite qui touche quelques uns de nos élus, peut valablement délibérer, en vous précisant que vous avez sur table, deux documents qui vous sont ajoutés. L'un qui est le procès verbal des Conseils d'école extraordinaires, de l'école maternelle Corot et de l'école maternelle Matisse, relatif à la délibération que nous prendront tout à l'heure sur la fusion de ces deux écoles. Et enfin, une délibération relative à l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015 et sur laquelle, il y a une toute petite modification concernant la ligne mobilisations incorporelles mais, nous verrons ça tout à l'heure, dans le cadre du déroulé de l'ordre du jour.

Je vous propose de passer au point relatif à l'adoption du procès verbal de la séance du 05 novembre 2014.

Y-a-t-il des remarques à formuler quant à la rédaction de ce procès verbal ?

Comme il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix, et je vous propose son adoption.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ce procès verbal du 05 novembre 2014 ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Le procès verbal de la séance du 05 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Alors, avant d'aborder l'ordre du jour en lui-même, comme de coutume désormais, un rapide rappel de quelques événements survenus depuis le dernier Conseil municipal que nous avons tenu début novembre, le 05 novembre. Les premiers événements à remarquer sont ceux qui ont tourné autour des commémorations du centenaire du déclenchement des hostilités du premier conflit mondial et, notamment le 10 novembre avec le très beau concert de Sainte Cécile. La salle était pleine et, je pense que ça a été un très beau moment qui fera date dans l'histoire de l'école de musique, théâtre, danse, puisque l'ensemble de nos écoles était réuni pour cette très très belle comédie musicale qui a eu un très très beau succès et, qui était relatif au premier conflit mondial.

Le lendemain, une très très belle commémoration du 11 novembre. Là aussi, un très beau moment avec plus de 500 personnes présentes. C'est un nombre de personnes qui n'avait jamais été atteint, m'ont dit les anciens combattants qui assistent à cette cérémonie depuis de nombreuses années. Mais surtout, une commémoration très digne, avec la participation de la chorale des enfants, du Conseil municipal des enfants. Mais vraiment, là-aussi, de très très beaux moments.

L'exposition, toujours dans le cadre de la commémoration du centenaire, qui avait eu lieu du 04 au 11 novembre. Là aussi, un très beau succès pour cette très belle exposition qui nous était proposée par trois collectionneurs de SIN LE NOBLE, trois passionnés parce qu'ils ont posé une semaine de congé pour, pendant une semaine assurer une présence, et surtout, recevoir dans cette exposition, les écoles de SIN LE NOBLE qui sont venues. On a eu de très bons échos du corps enseignant et, le livre d'or qui était à disposition était d'éloges et de remarques très positives. Se sont presque mille personnes sur ces quelques jours d'ouverture qui ont visité l'exposition.

Quelques jours plus tard, le 15 novembre, la pose de la première pierre, d'une première pierre, au niveau de l'éco-quartier du Raquet avec Partenord et l'inauguration du point service. Cette inauguration a valu quelques articles dans la presse mais qui ont très bien relaté les propos qui furent les miens à cette occasion, à savoir que j'avais longtemps hésité à assister à cette pose de première pierre puisque ces projets sont ceux de mes prédécesseurs et j'avais eu l'occasion, en mon temps, avant les élections, d'exprimer mes interrogations sur ces projets sans jamais remettre en cause la pertinence potentielle de ces projets, que ce soit la Rénovation Urbaine et l'Eco-quartier du Raquet mais, que je m'interrogeais et que mes interrogations avaient été relayées par la Chambre Régionale des Comptes qui partageait, semble-t-il mes interrogations, mes craintes sur la capacité financière de la ville de SIN LE NOBLE à faire face à ces engagements financiers. J'avais profité de cette occasion, pour dire que SIN LE NOBLE aurait donc besoin de l'écoute de ses partenaires même en ses temps difficiles mais, j'insiste bien sur cette vision qui est de dire que la Rénovation Urbaine et l'éco-quartier peuvent avoir toute leur pertinence simplement, il faut bien mesurer, l'impact et l'implication financière que cela a sur les commandes, et les finances communales. Nous nous sommes donc rencontrés rapidement avec le Président POIRET qui a très très bien compris quelles étaient mes interrogations pour SIN LE NOBLE. Il a d'ores et déjà annoncé que l'entretien de l'éco-quartier serait à charge de la CAD jusqu'au moment où les recettes fiscales dépasseraient la contribution financière de la ville et nous proposerons, dans les jours ou dans les semaines qui viennent, au Conseil Communautaire à la CAD et au Conseil Municipal un projet de délibération qui permettra, je pense d'éviter les difficultés majeures pour SIN LE NOBLE. Donc, cette demande, enfin, ce souhait formulé d'écoute et de dialogue avec notre partenaire institutionnel a été immédiatement entendu par le Président POIRET et c'est l'occasion de dire qu'ici, les propositions ont déjà été formulées au sein du bureau de la CAD et lors des séminaires de travail des groupes, des séminaires de fin d'année des différents groupes qui composent l'assemblée communautaire et, les propositions ont recueilli un assentiment positif de l'ensemble des groupes. Je ne vais pas vous les dévoiler ici, en tout cas, le message, la demande d'écoute a été instantanément, puisque je crois que l'on s'est rencontré, dès la semaine suivante avec le Président POIRET. Je salue donc sa capacité d'écoute et de prise en compte des difficultés de SIN LE NOBLE.

Le 15 novembre, toujours au soir, une messe de Sainte Cécile, donc j'avoue qu'en fait, lors de cette messe de Sainte Cécile dont on m'a dit qu'elle était une tradition sinoise, j'ai beaucoup pensé à Vincent CAMPISANO puisque précédemment, il m'avait fait part de sa surprise d'une messe organisée par les anciens combattants pour le 11 novembre. Donc, j'étais moi-même surpris, que depuis des années où c'est l'école de musique, l'harmonie, qui organise une messe de Sainte Cécile, Vincent n'avait jamais été étonné de cette situation mais, (rires...) Bien sûr... Mais bon, tout le monde sait que Vincent et moi, nous nous entendons très bien, donc on peut se taquiner. Mais c'est vrai que j'ai sincèrement beaucoup pensé à toi à cette messe en me disant : tiens, pendant des années ça ne l'a pas choqué, une messe de Sainte Cécile par l'Harmonie municipale et, une messe par les anciens combattant au 11 novembre ça a choqué,... Mais on en a discuté à la sortie du Conseil Municipal, il n'y a

aucun souci entre Vincent CAMPISANO et moi, on a le droit d'échanger et, parfois, de ne pas être d'accord.

Le 22 novembre, un congrès des syndicats européens organisé avec Jean-Pierre STOBIECKI, je pense que ça c'est très bien passé. En tout cas, j'étais très heureux de participer et d'ouvrir les travaux de ce congrès des syndicats européens.

Différentes Assemblées Générales d'Associations, notamment celles des FFA.

Un Comité Technique ANRU très important.

La Soirée des Trophées et,

L'Assemblée Générale de l'Office Municipal des Sports dont la présidence était assurée, jusqu'à cette date par Patrick ALLARD qui est adjoint aux sports et, nous n'avons pas souhaité que Patrick ALLARD, adjoint aux sports reste président de l'Office Municipal des Sports (OMS). Il a donc laissé sa place de Président de l'Office Municipal des Sports. Ce qui est pour nous, un outil très intéressant pour la collectivité, pour travailler sur les questions sportives et travailler avec les différents clubs de sports, et leurs relations sont excellentes avec l'OMS.

Le 30 novembre, l'Assemblée Générale des jeunes sapeurs pompiers, là aussi un très beau moment et l'occasion de mettre à l'honneur nos pompiers qui travaillent et qui vont même jusqu'à travailler à l'éducation des jeunes sapeurs pompiers.

Une rencontre le 2 décembre avec l'APACER, Association Pour un Avenir Concerté des Epis et du Raquet, donc, la prise en compte des riverains de ces deux chantiers importants qui concernent le quartier des Epis et le Raquet et l'occasion de faire le point avec eux sur l'avancée de ces chantiers et des difficultés potentielles vécues par la population. Là aussi une rencontre très intéressante et qui en appelle d'autres puisque nous avons convenu de nous rencontrer début 2015 et de fixer un calendrier régulier afin, vraiment, d'impliquer la population dans la gestion de ces gros dossiers.

Quelque chose que je trouve intéressant aussi, l'aubade, les aubades de l'école de musique, de l'Harmonie ou des différents orchestres municipaux, en ces fêtes de fin d'année notamment, à l'EHPAD le 03 décembre.

Une nouvelle rencontre le 04 décembre avec NOREVIE concernant le bâtiment O. Le bâtiment O, chacun sait que c'est un dossier, un gros point de blocage des dossiers de la Rénovation Urbaine puisque nous sommes sur une copropriété avec une SCI Luxembourgeoise et Norvège et que ceux-ci ont beaucoup de difficultés à s'entendre et, ce bâtiment O fait partie intégrante de la Rénovation Urbaine. Nous avons donc tenu une réunion de travail avec NOREVIE pour essayer de trouver des possibilités d'avancer sur ce dossier.

Les élections professionnelles organisées au sein de la collectivité le 04 décembre.

Nous avons participé, avec Jean-Paul HOURNON le 05 décembre au matin, à ARKEOS, aux matinées de l'habitat organisées par le SCoT, donc une matinée très intéressante.

Le 05 décembre au soir, toujours, une cérémonie sur les anciens combattants d'Algérie et d'Indochine à laquelle j'ai aussi beaucoup pensé à Vincent CAMPISANO, puisque Vincent CAMPISANO nous avait fait part de sa surprise que le défilé du 11 novembre ne parte pas de la place de l'Hôtel de Ville qui est la Maison du Peuple, comme le veut la tradition républicaine. Donc, je rappelle que nous avons convenu, pour les anciens combattants, de partir du Square Jeanne d'Arc puisqu'ils organisaient une messe à l'église, pour leur éviter un déplacement qui était fatiguant pour ces vieilles personnes mais que, eu égard à ces arguments que je pouvais trouver tout à fait pertinents, j'avais déplacé le lieu de départ du défilé qui partait donc de la place Jean Jaurès. Donc, j'étais très surpris, puisque cette année nous avons, bien évidemment, fait partir le défilé du 05 décembre, pour les cérémonies d'Algérie et de l'Indochine de la place Jean Jaurès mais, j'ai été très étonné que l'année dernière, le point de départ ait été le Square Jeanne d'Arc sans que qui que ce soit s'en émeuve mais, là aussi, tu vois c'est bien, je pense à toi souvent Vincent.

(Rires...)

Tu me hantes....

Alors, le lendemain, un week-end très chargé avec un très beau Marché de Noël les 06 et 07 décembre, avec un nombre en forte hausse de participant puisque je pense qu'il y avait 29 participants l'année dernière et que nous avons eu cette année entre 45 et 50 participants. Je pense que c'était 47 mais j'en suis pas sûr. Surtout une nouveauté cette année avec l'installation d'un chapiteau sur la place Jean Jaurès. Alors, là aussi, j'aime à signaler les initiatives tant associatives que des membres du personnel. Et, cette fois ci, c'est une personne qui a une entreprise de location de chapiteaux, qui est un pompier et qui nous a proposé de mettre un grand chapiteau de 180 m² à disposition de la Commune, gratuitement. Dedans, nous avons eu des propositions d'un restaurateur qui souhaitait s'installer et nous avons fait le tour des restaurateurs et, nous avons pu installer un carré brasserie avec quatre restaurateurs et le carré brasserie était plein pendant tout le week-end. Les restaurateurs étaient donc, très contents. Une très belle fréquentation. Les associations, le samedi soir n'avaient plus rien à vendre sur les stands. Donc un très très beau succès de ce Marché de Noël.

Le 06 décembre au soir, la réception en cette salle des pompiers comme le veut la tradition. Les pompiers viennent rendre visite à l'occasion de la Sainte Barbe aux représentants de la population qu'ils protègent à longueur d'année. Là aussi un bon moment avec de belles remises de médailles et des moments assez émouvants pour certains pompiers qui recevaient des grades.

Le 09 décembre, inauguration de l'UTPAS, le nouvel UTPAS de Sin – Guesnain – Aniche, en présence du Président du Conseil Général du Nord.

Le 09 décembre, une matinée de travail entre le bureau municipal et les douze directeurs d'écoles. Une matinée qui a été très intéressante et qui a été prolongée jusqu'à 14 heures et qui a permis de faire un point sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les directeurs d'écoles et de mettre en place les modalités de partenariat, de collaboration, de dialogue entre ceux qui ont la charge de l'éducation de nos enfants et les élus qui sont là pour leur donner les moyens de cette éducation. Donc, vraiment un moment très intéressant pour nous élus et je pense également intéressant pour les directeurs d'école qui augurent de belles avancées dans la qualité de l'éducation des enfants de SIN LE NOBLE.

La distribution, le 10 décembre d'un colis de Noël, là aussi un moment un peu émouvant, puisqu'avec quelques élus, je suis allé distribuer un colis de Noël aux personnes âgées de l'EHPAD ou l'on a rencontré notre doyenne qui a 108 ans, qui est en pleine forme, et qui j'espère restera encore très longtemps parmi nous. Donc, vraiment un moment très très agréable.

L'assemblée générale du Fonds de Participation des Habitants avec celle de l'Office Municipal des Sports, là aussi pour moi, une institution très utile et très importante avec lesquelles nous entretenons d'excellents rapports et qui a donc un nouveau président en la personne de Serge BAQUET.

Et, ces derniers jours, c'est la période des arbres de Noël qui prouve le dynamisme et la vie associative locale avec des arbres de Noël et différentes manifestations que ce soit l'AS SIN pour le foot, la gymnastique, les clubs d'arts martiaux,... et ces derniers jours dans les écoles. Ce soir j'étais à une manifestation à l'école Salengro. Il y avait cet après midi, le club de la jeunesse pour les personnes âgées. Donc vraiment une période très agréable pour aller rendre compte, à chacun. Et aujourd'hui, nous avons également des élus qui ont distribué, dans toutes les écoles de SIN LE NOBLE, environ deux mille colis aux enfants et en la présence de beaucoup de Pères Noël. Donc, là aussi, un moment très agréable pour un élu de voir le sourire des enfants à côté du père Noël.

Enfin, nous pouvons également noter, mais je pense que chacun est au courant aussi, l'annonce faite par François HOLLANDE, il y a quelques jours, des 200 quartiers retenus dans le cadre du PNRU 2 et dans lequel figure, et c'est le seul de l'arrondissement de Douai, « Le Quartier des Epis ».

Alors, nous avons quelques années, et je peux tout de suite en parler, on peut se poser la question par rapport à mes propos liminaires sur la rénovation urbaine. La rénovation urbaine, je l'ai dit peut être un projet très pertinent, de toute façon, il y a des choses à finir au niveau du quartier des Epis. Après, c'est simplement le niveau d'engagement de la Commune qui est à surveiller attentivement pour, à mon sens, éviter les erreurs du passé mais, ce PNRU 2 a une durée sur plusieurs années donc, j'espère que la Commune de SIN LE NOBLE sera sortie des difficultés financières dans lesquelles elle est. En tout état de cause, elle sera déjà sortie du premier projet de rénovation urbaine puisque nous avons encore deux années difficiles. Il y avait trois années extrêmement difficiles 2014, 2015, 2016. Donc, en 2017, j'espère que nous serons sortis de ces difficultés financières et de trésorerie impliquées par le projet de rénovation urbaine. Ensuite, aujourd'hui, il y a des évolutions, également, puisque c'est au niveau intercommunal que certaines décisions doivent être prises. Et enfin les partenaires privés, notamment les bailleurs peuvent être intéressés, c'est simplement de mesurer l'engagement qui sera celui de la municipalité de SIN LE NOBLE. Maintenant, rien n'est acté, nous sommes simplement éligible à ce dispositif. Nous prenons donc date, on peut dire que c'est une très bonne nouvelle. Nous prenons date, maintenant il faudra voir ce qu'on y met et comment nous entrons dans ce dispositif et surtout, il faudra mesurer la capacité financière de la ville, ou pas. Mais, après, il y a d'autres,.. on peut penser à NOREVIE par exemple, et pourquoi pas également puisque le PNRU 2 fait une place particulière aux copropriétés dégradées donc, il y aura une réflexion à mener mais, être éligible, on va dire que c'est une bonne nouvelle et après on verra comment nous pouvons nous intégrer dans ce dossier en évitant,... et c'est surtout en tirant les leçons du passé.

Je vous propose, maintenant d'aborder l'ordre du jour tel que prédéfini.

La délégation « ADMINISTRATION GENERALE » dont je suis le rapporteur. Juste quelques précisions, pardon j'allais oublier. Lors du dernier Conseil municipal nous avons voté la composition de la CCAPH (Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées) et je vous avais dit que je donnerai au Conseil municipal suivant les cinq élus que j'ai désigné pour siéger. Alors au sein de ce qui est devenu la CCA (Commission Communale pour l'Accessibilité) puisque l'ordonnance de septembre 2014 prône une accessibilité universelle et que disparaît donc toute référence aux personnes handicapées et, c'est pour ça d'ailleurs qu'on élargi les compositions des commissions communales d'accessibilité aux personnes âgées et que l'on inclut des représentants du monde économique.

Siègeront en tant que membre du Conseil municipal dans cette commission communale d'accessibilité :

Moi-même puisque je pense que c'est un projet, quand même, très important puisque l'ordonnance de septembre 2014 donne des délais supplémentaires. Normalement la loi de 2005 préconisait, obligeait une mise en accessibilité au 1^{er} janvier 2015. Rien n'a pu être fait à SIN LE NOBLE par le passé, mais comme dans d'autres, beaucoup d'autres établissements recevant du public et d'autres collectivités, cette ordonnance de septembre 2014 donne des délais et crée les ADAP (Agendas D'Accessibilité Programmée) ; 3, 6, 9, ans pour l'accessibilité des transports des établissements recevant du public et des voiries. Donc, c'est un lourd projet pour la Commune qui impliquera des millions d'€uros d'investissement et, donc je souhaitais, bien évidemment, compte tenu de l'importance de ce projet et surtout de l'impact pour les personnes en situation de handicap, que je reçois régulièrement en permanence et, qui me font part de leurs difficultés à circuler dans la ville ou simplement accéder aux bâtiments communaux. Par exemple, une personne en fauteuil roulant ne peut pas assister à un Conseil municipal ou à un mariage.

Donc, je siégerai dans cette commission.

Jean-Claude DESMENEZ siégera également puisqu'il a en charge, c'est lui qui me représente dans les commissions de sécurité et d'accessibilité et qu'il a en charge le stationnement, la circulation et que se sont des éléments d'information importants.

Isabelle TAILLEZ qui a en charge les affaires sociales siégera également dans cette commission puisqu'il y a désormais un volet personnes âgées et qu'elle travaille sur l'inter-générationnalité. Jean-Luc JOUVENEZ siégera également puisqu'il a en charge les problèmes du quotidien et, c'est vrai que lorsque je reçois des personnes en situation

de handicap, elles me signalent un lampadaire en plein milieu du trottoir qui les empêche de passer en fauteuil roulant, un trou dans la chaussée, des pavés sur les passages piétons en pavés qui ne sont pas carrossables. Pour les personnes mal voyantes, elles m'expliquent toutes les difficultés qui sont les leurs, ne serait-ce qu'aller au commerce du coin même si elles habitent en centre ville. Donc, je pense que c'est important que Jean-Luc JOUVENEZ qui a en charge la gestion des problèmes du quotidien siège parmi nous et Christiane DUMONT et Claudine BEDENIK, compléteront les 5 élus qui siègent au sein de cette commission communale d'accessibilité.

Egalement, en toute transparence, je vous informe des désignations au sein de l'Office Municipal des Sports, à savoir Henri JARUGA, Jean-Michel CHOTIN et Sylvie DORNE.

Et enfin au niveau du Fonds de Participation des Habitants, Marie-Josée DELATTRE en tant qu'adjoindte aux associations.

Le Maire est membre de droit du Conseil, du comité de gestion du Fonds de Participation des Habitants mais, j'ai annoncé lors de l'assemblée générale que je siégerai peu à cette instance afin, vraiment, de laisser la plus grande liberté possible aux membres et de ne pas imposer une tutelle de fait. Donc, ça sera mon représentant, qui n'est pas désigné mais, comme je siégerai peu, se sera donc Didier CARREZ, adjoint à la vie démocratique qui siègera puisque nous considérons le FPH comme un outil de démocratie participative.

Nous pouvons, maintenant aborder l'ordre du jour du présent Conseil municipal avec une petite précision, c'est que nous avons travaillé à une nouvelle présentation des projections puisque précédemment, on projetait les délibérations et qu'on a fait des essais mais, au niveau du public, ce n'était pas très lisible. Donc on vous a préparé une nouvelle présentation qui consiste en une synthèse de la note de synthèse, comme ça, on espère que vous pourrez lire. On attend également vos remarques si jamais c'est... Et, on travaillera pour les prochains Conseils à installer des écrans au niveau du public, ce qui permettra de suivre dans un confort plus important.

I/ADMINISTRATION GENERALE

I.1 - Opération de recensement 2015 - Agents recenseurs et coordinateurs - Organisation du dispositif

M. LE MAIRE : Alors, la première délibération relative à l'organisation des opérations de recensement 2015 et aux Agents recenseurs et coordinateurs.

La note de synthèse nous explique que les collectivités de plus de 10 000 habitants réalisent un recensement rénové de la population depuis 2004.

Recensement rénové ça veut dire : recensement annuel par sondage, d'environ 10 % des adresses et qui représente, pour SIN LE NOBLE, à peu près 600 logements par an.

Pour l'année 2015, le recensement se déroulera du 15 janvier au 21 février et la Commune recevra, pour cela, une dotation de 3 521 Euros. Une dotation qui est insuffisante et la Commune devra couvrir la différence. Alors, pour le recensement, sur un échantillon d'environ 2 000 habitants, nous devons, la Commune, recruter 6 agents et désigner un coordonnateur, lequel coordonnateur est l'interlocuteur unique de l'INSEE et, nous devons également recruter un coordonnateur adjoint qui assiste ce coordonnateur.

Alors, la délibération vous propose, après vous avoir rappelé les textes réglementaires de 1951, 2002, 2003 de fixer à 6 le nombre d'agents recenseurs recrutés sur la période, de fixer la rémunération des agents recenseurs forfaitairement à 39 heures qui sera versé sur la base de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Elle vous propose de procéder au recrutement d'un coordinateur du recensement ainsi que d'un adjoint et elle fixe la rémunération du coordinateur à cent heures de repos compensateur et, pour son adjoint, forfaitairement cinquante heures versées sur la base de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires et cinquante heures de repos compensateurs. On vous propose de prendre acte de la dotation forfaitaire de 3 521 Euros et on vous rappelle que ces dépenses seront

prélevées sur les crédits inscrits au budget de la Commune et que la présente délibération, comme toutes nos délibérations peut faire l'objet d'un recours.

Je vous rappelle également que la commission compétente en la matière, à savoir celle de la vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerce et artisanat a émis un avis favorable et unanime. Et, enfin, juste une petite précision, parce que c'est une délibération, somme toute classique, prise tous les ans, mais qu'il y a une petite modification pour ceux qui siégeaient au sein du Conseil municipal, sur les modalités de rémunération des agents recenseurs qui évoluent cette année puisque le calcul qui était retenu les années précédentes n'était pas conforme aux dispositions en vigueur. En effet, les agents recenseurs sont des agents de la collectivité, on doit calculer leur rémunération selon les modalités de rémunération des agents titulaires et, on ne peut pas calculer leur rémunération selon les modalités de rémunération des vacataires qui sont eux, rémunérés à la feuille ou au logement. Donc, c'est la petite modification que les modalités de recrutement des années antérieures n'étaient semble-t-il pas conformes.

Avez-vous des questions, des remarques sur cette délibération ?

Non ?

Comme il n'y en a pas, je vous propose de la mettre aux voix.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Je vous remercie de cette unanimité et donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : La délibération suivante relative au renouvellement de la convention Timp@ss entre le GRETA du Douaisis et la Commune.

I.2 – Renouvellement de la convention TIMP@SS entre le GRETA du Douaisis et la Commune

M. LE MAIRE : Là aussi c'est une délibération classique qui est prise d'année en année. On vous rappelle que le Conseil Régional a mis en place un dispositif de validation des compétences acquises lors d'une initiation aux technologies de l'information et de la communication. Alors, la Commune de SIN LE NOBLE représentée par son Cyber Centre s'est associée avec le GRETA du Douaisis pour dispenser une initiation au public et valider les connaissances et délivrer l'attestation. Donc, c'est une action qui est renouvelée chaque année et la Commune perçoit pour chaque Timp@ss une indemnité forfaitaire de 7.25 Euros par module de deux heures dans la limite de douze inscriptions (parcours complet en rappelant qu'un parcours complet, c'est douze modules de deux heures) et cette convention qui définit les modalités de partenariat est annuelle.

Nous vous avons joint la convention, le projet de convention avec le GRETA et je vous précise que là aussi, dans le projet de délibération, la commission compétente qui est toujours celle de la vie institutionnelle, administration, finances, emploi, activité économique, commerce et artisanat a formulé un avis unanime.

Avez-vous des remarques ? Des questions sur cette délibération ?

Non ?

Comme il n'y en a pas, je vous propose de la mettre aux voix.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Point suivant à l'ordre du jour qui consiste en un changement de nom du Fonds National d'Action Sanitaire et Social du Personnel des Collectivités Territoriales plus connu sous le terme de FNASS et qui devient PLURALYS.

I.3 – Changement de nom du Fonds National d’Action Sanitaire et Social du Personnel des Collectivités Territoriales (FNASS) – PLURALYS

M. LE MAIRE : Alors le FNASS est une association loi 1901 qui est gestionnaire de l’action sociale des personnels territoriaux. Alors, peuvent y adhérer les comités d’œuvres sociales, les amicales du personnel, les collectivités territoriales ou les agents eux-mêmes. On vous rappelle que la Commune de SIN LE NOBLE est adhérente depuis janvier 1978 au FNASS et le FNASS connaît depuis 2013 une réforme qui aboutit lors de l’assemblée générale du 12 juin 2014 à un changement de nom, le FNASS devient ainsi PLURALYS. Il nous faut donc prendre acte de cette évolution, notamment en termes de signature des mandats relatifs au versement de la cotisation. C’est le projet de délibération qui suit. Nous vous avons mis en pièce jointe la délibération à la main de l’époque, de 1977, ainsi que le courrier du FNASS devenu PLURALYS qui nous informe de ce changement de nom. Alors, la commission qui a travaillé sur ce projet de délibération, a, là aussi, émis un avis unanime et favorable.

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler sur cette délibération ?

Non ?

Je vous propose de l’adopter.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas son adoption ?

Des personnes qui s’abstiennent ?

Donc cette délibération est adoptée à l’unanimité.

Merci beaucoup.

ADOpte A L’UNANIMITE

M. LE MAIRE : Je vous propose le point relatif à :

II/DEMOCRATIE LOCALE ET SOLIDARITE

II.1 – Création et mise en place de Conseils de quartiers

M. LE MAIRE : Cette délibération va vous être présentée par Didier CARREZ, qui est l’adjoint en charge de la démocratie locale et participative et qui travaille sur ce dossier important depuis l’installation du Conseil municipal le 04 avril. Alors, c’est pour moi l’occasion de féliciter, de remercier Didier CARREZ pour cet important travail, mais surtout cet excellent travail qu’il a fourni depuis des mois et, je lui demande de transmettre également, mes remerciements, mes félicitations aux collaborateurs, aux agents de la collectivité qui ont travaillé ardemment à ses côtés, à savoir Sandra CORTE et Zineb BOUROUBA.

Avant de passer la parole à Didier CARREZ, sur cette question et sur cette présentation de la création et de la mise en place de Conseils de quartiers je souhaite procéder à un éclairage sur notre volonté municipale de mettre en place des outils de démocratie participative. Alors, tout d’abord, c’est parce que c’est une conviction forte de notre groupe et ce avant même l’élection du mois d’avril, relativement au rôle de l’ élu. Pour nous, l’ élu est un citoyen qui est choisi parmi d’autres citoyens pour représenter ces citoyens et être leur porte parole. C’est pourquoi, nous avons travaillé à une campagne de terrain, au contact de la population dans une démarche de dialogue et d’écoute.

Pendant cette campagne, au plus proche de la population, nous avons entendu ce que la population nous disait. Cette population a beaucoup insisté sur l’importance du lien avec les élus qu’elle considère comme étant ses représentants. Pendant cette campagne toujours, la population a beaucoup insisté également sur l’importance de la prise en compte des problèmes du quotidien. Ces problèmes du quotidien remontent aux élus, dans le cadre d’un lien direct avec la population. Enfin, toujours pendant cette campagne, nous avons entendu une demande de la population de davantage de concertation de la part des élus et ce, avant la prise de décision. C’est pourquoi nous avons désiré inscrire comme l’une de nos priorités dans notre programme, ce dialogue avec la population, et, que l’on peut résumer sous un vocable qui est de la démocratie locale et participative.

Alors, au-delà de cette demande, tout à fait légitime de la population, au-delà de notre vision du rôle de l’ élu, je pense également que la conjoncture actuelle qui est une conjoncture de

pénurie, de difficultés financières, renforce ce besoin de démocratie participative. En effet, compte tenu du peu de moyens financiers à disposition, nous ne pouvons, nous élus, pas répondre à toutes les demandes qui nous sont formulées et, avant de faire nos choix, nous devons donc avoir un niveau d'information optimal sur l'ensemble des besoins du territoire et sur l'ensemble des besoins de la population mais surtout un meilleur niveau d'information sur leur pertinence avant de prendre ce que nous espérons et ce que nous volons être la meilleure décision. Une fois que nous avons pris cette décision, le travail n'est pas fini, nous avons un travail d'explication et de pédagogie et, là aussi, la démocratie locale et participative est un outil qui nous sera utile parce que nous devons expliquer à la fois les raisons de nos refus mais également expliquer les raisons de nos accords, de nos choix positifs. Pourquoi avoir choisi tel ou tel besoin, tel ou tel projet et pourquoi ne pas avoir choisi d'autres projets ? C'est vrai que nous devons également rendre des comptes à la population. Je veux également préciser, avant de passer la parole à Didier CARREZ, que ces Conseils de quartiers ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt, que ce ne sont pas les seuls outils que nous avons-nous, ou que nous allons mettre en place en matière de démocratie participative, afin d'écouter, de garder le lien et de dialoguer avec la population. Tout d'abord, je souhaite quand même insister sur la création de cette délégation à la démocratie participative qui est une vraie délégation, une délégation de plein exercice et qui a été confiée à Didier CARREZ qui est quelqu'un que cette thématique passionne depuis longtemps. Je veux également insister sur le travail que nous avons et que nous menons depuis notre élection, pour travailler dans le dialogue et tisser des liens avec des outils de démocratie participative qui existent déjà comme le Conseil des sages, le Conseil des jeunes dont une élection aura lieu au mois de janvier, l'Office Municipal des Sports dont on parlait tout à l'heure, le Fonds de Participation des Habitants et sachant, j'insiste peut-être lourdement, sur le fait que pour moi, ces structures sont des outils de démocratie participative. Alors, d'autres outils de démocratie participative que nous avons déjà mis en place, comme des sondages pour recueillir l'avis de la population. Il y en a un qui me vient immédiatement à l'esprit c'est le sondage que nous avons lancé avant les travaux de la place Jean Jaurès et les modalités d'implantation du nouveau parking. D'autres outils encore, la mise en place de coupon-réponse dans le bulletin municipal. Vous l'avez sans doute constaté, nous avons créé un coupon-réponse dont le titre est « exprimez-vous » et, je pense, que nous avons reçu une cinquantaine de coupons lors du dernier bulletin municipal. Donc, là aussi pour moi, c'est un outil de démocratie participative où on nous indique qu'il y a un problème de sécurité routière, un problème d'éclairage, un problème d'élagage, un problème de voirie, un problème de sécurité tout court,... Donc, ce sont des outils très intéressants.

D'autres exemples, j'en ai parlé lors des derniers Conseils municipaux ou même lors de celui-ci, les démarches de concertation préalable à certaines manifestations que nous avons organisées et, je pense notamment aux deux dernières, les plus importantes, le marché de Noël pour lequel nous avons tenu deux réunions préalables avec les associations, avec les commerçants et où, le cahier des charges était très clair. C'était de dire, on va construire ce marché de Noël ensemble. Je vous disais tout à l'heure qu'il avait connu un très beau succès ce marché de Noël et, je pense que c'est parce que ce n'est pas un marché de Noël qui a été fait hors sol par un élu qui sait tout mais qui a été fait en dialogue avec les usagers, notamment les associations qui nous ont demandé de revenir à un marché de Noël de deux jours parce que pour eux, les décisions qui avaient été prises, de ramener le marché de Noël à une journée expliquaient la désaffection du public et des associations pour ce marché de Noël. C'est avec elles que nous avons choisi les horaires, avec elles que nous avons choisi si nous implantions, ou pas un chapiteau, c'est avec elles que nous avons vu si nous acceptions ou pas, la proposition des quatre restaurateurs, parce que je ne voulais pas que ça leur fasse concurrence. Voilà, toute cette démarche de concertation.

Et, l'autre démarche de concertation est celle que nous avons menée préalablement aux commémorations du 11 novembre où nous avons réuni, à plusieurs reprises, les associations d'anciens combattants, des associations parce que je pense à Marais Accueil qui également participe à ces cérémonies du 11 novembre, au niveau du calvaire du Marais, le Conseil des enfants mais également les chorales, les harmonies, les collectionneurs,... Voilà, pour moi, c'est, je pense, quelque chose de très important puisque les élus ne savent pas tout et à chaque fois que nous faisons une réunion, je vous dis, on a fait une réunion et, il y a quelqu'un qui a levé le doigt et qui a dit : « moi, je peux vous prêter un chapiteau ».

Ça ce n'est pas notre idée, soyons honnête et disons le, ce n'est pas notre idée et je pense que ça a vraiment participé au succès du marché de Noël et après, c'est un restaurateur qui nous a dit : « ça ne vous intéresse pas que je vienne ? » et les associations ont dit oui. Donc, tout ça, se sont des outils et se sont des outils au quotidien. Comme Monsieur JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir, je pense que l'on peut faire de la démocratie locale et participative tous les jours, sans savoir, mais on essaie nous de le savoir.

Alors, les Conseils de quartiers sont donc un nouvel outil de cette démarche de démocratie participative et, nous la poursuivrons en 2015 avec la mise en place de diagnostic en marchant. Nous travaillerons donc avec les Conseils de quartiers, un calendrier ou les élus iront faire une déambulation dans le quartier. Une déambulation qui sera préparée en amont par un petit flyer ou les habitants pourront ainsi nous expliquer : « Si vous venez dans le quartier, allez-voir telle rue, allez-voir tel lampadaire, allez voir tel passage piétons » et, on travaillera cela, avec le Conseil de quartier.

Nous travaillerons également à la création de comités consultatifs, ce que l'on pouvait appeler Mais, on m'a dit qu'il ne fallait plus appeler ça comme ça, des commissions extra-municipales qui réunissent des élus et des représentants de la population ou des représentants des experts. Je pense, par exemple, à une commission sécurité. C'était une de nos promesses de campagne donc on la tiendra là également, mettre un comité consultatif sur les questions de sécurité. Ou, également, une de nos promesses de campagne, un office municipal du monde associatif qui sera, là aussi, un relais très intéressant, sachant que nous avons placé le monde associatif au cœur de notre démarche.

Donc, après ce petit chapeau introductif, que je souhaitais, on va passer la parole à Didier qui va nous présenter les modalités de fonctionnement proposées pour ces Conseils de quartiers. Je voudrais simplement ajouter une dernière précision, à savoir que les Conseils de quartiers sont des instances d'écoute, de dialogue et d'échange qui préparent la décision. Ils sont des aides à la décision, à la fois en nous remontant des problématiques mais, je le dis très souvent, chaque fois que l'on va voir la population, des associations,... on a 80 % des problèmes qui nous sont signalés mais souvent ces 80 % là aussi, beaucoup de solutions qui nous sont proposées. Après, la décision finale revient bien évidemment aux élus du Conseil municipal et, je reprendrai, je pense que c'est Frédéric CHEREAU qui, dans la presse, je lisais ses déclarations sur l'installation de Conseils de quartiers à DOUAI, qui disait que les Conseils de quartiers ne sont pas des Conseils municipaux bis. Les Conseils de quartiers sont des aides à la décision qui remontent les problématiques du terrain qui participent à la réflexion sur des solutions et après, c'est au Conseil municipal qui lui, a une vision globale et générale, de procéder aux différents arbitrages.

Voilà ce que je voulais préciser avant de passer la parole à Didier que je remercie donc une nouvelle fois pour le gros travail, le gros investissement qu'il a fourni pour tenir les délais et présenter au Conseil municipal, avant la fin de l'année, cette délibération.

M. CARREZ : Bien, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Oui, effectivement la démocratie participative, un bien grand mot qui recouvre beaucoup de choses et dont on entend parler beaucoup.

Ce que je voudrai dire en introduction, c'est que démocratie participative et démocratie représentative doivent être complémentaires. J'entends par là qu'on n'est plus du tout à l'époque où on votait pour son Conseil municipal, puis le maire, à qui on donnait finalement un blanc seing pour une période de six ans. Non, maintenant, si on veut vraiment être efficace, si on veut vraiment être au service de la population, et bien, il faut l'écouter, il faut parler avec elle, il faut tenir compte de ses points de vue, et, c'est dans ce cadre, avec cet objectif que nous avons décidé de mettre en place les Conseils de quartiers.

Alors, ce soir, nous allons délibérer sur quatre points essentiels à savoir, le périmètre de chacun des quartiers pour lequel sera créé un Conseil, la dénomination de ces quartiers, la composition des Conseils de quartiers et les modalités de fonctionnement.

Il ne s'agit pas de créer une multitude de quartiers au sein de la ville, certes les quartiers existent de par leur histoire, de par leur géographie, de par les modes de vie, les habitudes, les relations,... Ce que nous vous proposons, c'est de créer huit quartiers.

Alors, vous allez voir, je ne sais pas si on a la carte, on peut, voilà,...

Je vais vous donner leur dénomination, et vous verrez ce que ça peut recouvrir.

Nous avons tout d'abord le quartier « La Montée », « Le Pescron » et « Le Bas de Sin », ..
Ce n'est pas du tout dans un ordre d'importance, prioritaire, ou autre,
Nous avons « Les Epis » et « Le Raquet »,
Troisième quartier « La Sucrierie » et « Le Niveau »,
Puis « Le Bivouac » et « Les Hauts de Sin »,
Ensuite « Le Centre Ville »,
Puis, « Le Puits du Midi » et « La Gare »,
« Le Marais »,
Et enfin, « La Brasserie » et « Le Quartier Saint Joseph »
Voilà donc les huit quartiers que nous avons délimités.

Alors, ensuite, nous allons découper la ville pour composer, réunir au sein de ces quartiers les rues. Je vous dirai que ça n'a pas été une tâche facile puisque vous avez des rues assez longues qui peuvent aller d'un quartier à un autre. C'est pour cela que vous verrez certaines rues qui ont été coupées en deux pour être dans deux quartiers différents. Il y a certainement des ajustements à faire, par rapport à cette délimitation. Mais, autant vous dire tout de suite, évidemment, rien n'est figé. C'est-à-dire que dès la première réunion, dès la réunion d'installation, des différents Conseils de quartiers, nous verrons avec les Conseils de quartiers, ce qu'ils en pensent et, si pour eux, il n'y a pas des choses qui pourraient paraître aberrantes, inefficaces, ... J'espère que non, parce qu'on s'est vraiment penché sur la question. Il peut y avoir quelques erreurs, ... donc ça sera revu en son temps. Ce serait quand même un comble, je parlais de démocratie participative et de ne pas employer cette démocratie participative au sein même des Conseils. Ça, ça sera éventuellement ajusté.

Concernant la composition des Conseils de quartiers, nous avons organisé deux types de quartiers pour cette composition, selon l'importance de la population dans les quartiers et en fonction des bureaux de vote existants. Ce qui fait qu'il y aura des quartiers plus importants en termes de population, d'autres un peu moins importants.

Pour les plus importants, nous proposons qu'ils soient constitués de seize membres et, pour les quartiers moins importants, en population, qu'il y ait douze membres. Il nous semble que si l'on veut faire un travail efficace, on ne doit pas multiplier le nombre de Conseillers de quartiers. Donc douze ou seize qui sont répartis de la manière suivante : dans chaque Conseil de quartier, il y a quatre collègues (le collège des habitants, le collège des associations et des acteurs locaux, le collège des acteurs économiques et le collège formé de deux Conseillers municipaux désigné par l'assemblée délibérante, c'est-à-dire par notre Conseil municipal).

Ensuite, nous avons tenu à ce que le collège des habitants représente la moitié de l'ensemble des membres du Conseil de quartier. C'est ainsi que pour les Conseils de quartiers comprenant seize membres, il y aura huit Conseillers de quartier venant du collège des habitants. Pour les quartiers, pour les Conseils de quartiers comprenant douze membres, il y en aura six.

Et ensuite, vous avez donc le nombre de sièges pour les associations qui sera de deux dans les quartiers les moins importants et de quatre dans les plus importants.

Et, ensuite deux sièges pour les acteurs économiques, quel que soit le Conseil de quartier et deux sièges pour les Conseillers municipaux qui seront désignés par notre assemblée.

Voilà donc la composition de ces Conseils de quartiers.

Maintenant, comment être candidat pour travailler, participer, aux Conseils de quartiers ?

Et bien, nous avons fixé les conditions, je peux les indiquer si vous ne les avez pas.

Chaque membre d'un Conseil de quartier devra :

- faire acte de candidature en respectant les conditions suivantes : une seule candidature par personne, tous collèges confondus et pour l'ensemble des collèges de quartiers (une personne ne pourra pas se présenter comme habitant, acteur économique, membre d'associations, dans tel quartier, tel autre et encore un... donc ça, ça n'est pas possible).
- avoir au minimum seize ans,
- habiter ou travailler dans le périmètre du Conseil de quartier,

- et ne posséder aucun mandat électif (sauf, bien entendu, les Conseillers municipaux qui seront désignés par le Conseil municipal).

Donc, voilà les conditions pour faire acte de candidature aux Conseils de quartiers.

Evidemment, cela ne va pas de soi, on ne mobilise pas comme ça dans un quartier des habitants, des acteurs économiques, des associations,... . Il faut faire une campagne d'information pour expliquer qu'on va créer un Conseil de quartier, pour expliquer à quoi ça sert. Donc, cette campagne d'information sera faite par des réunions publiques dans les quartiers, avec les moyens de communication dont nous disposons, par exemple des flyers, le bulletin municipal, pourquoi pas le panneau ici sur la place qui donne les informations et puis, un numéro de téléphone concernant le service qui pourra répondre à toutes les questions sur l'installation de ces Conseils de quartiers.

Ce que nous voulons montrer, parce que c'est vraiment ce que nous pensons, c'est que ces Conseils de quartiers ne sont pas des gadgets, ça n'est pas pour faire bien, ça n'est pas pour obéir à une loi, puisque la loi oblige les villes de plus de 80 000 habitants à avoir des Conseils de ce type.

Nous, on n'a absolument aucune obligation en la matière, mais on a simplement obligation de les créer parce que, pour nous, c'est un moyen d'être au service des habitants et de construire, avec eux et pour eux, notre ville. Voilà notre obligation.

Nous expliquerons, que ceux qui feront parti de ces Conseils de quartiers, auront un rôle essentiel. Il ne s'agit pas de leurrer les gens. Monsieur le Maire l'a dit, il n'y a qu'une instance de délibération, de décision, c'est le Conseil municipal. Mais, nous avons besoin des idées, des remarques, des souhaits, des réactions des habitants et de ceux qui travaillent dans nos quartiers. Donc, c'est tout ça que l'on va expliquer et je crois, que c'est en fonctionnant qu'on pourra réussir, qu'on pourra montrer notre volonté.

Voilà, pour l'instant, je vous présente cela, en théorie, mais c'est vrai que c'est par la pratique, par le fonctionnement, par la démocratie participative elle-même au sein de ces Conseils que nous pourrons avancer et que nous pourrons réussir, pour notre ville, pour ses habitants.

Alors, je reviens aux candidatures, si jamais il y a plus de candidats que de sièges, et bien, nous ferons un retour aux origines de la démocratie à Athènes et nous ferons un tirage au sort. Alors pourquoi un tirage au sort ? Tout simplement parce que,... on a regardé un petit peu ce qui se faisait ailleurs, on a regardé aussi les textes législatifs, et quand je vous parlais des villes de 80 000 habitants et plus, et aussi de 20 000 habitants et plus, c'est par le tirage au sort que ça se fait. Donc, nous allons dans ce sens. S'il y a plus de candidats que de sièges, il y aura un tirage au sort, ce qui n'empêche que les candidats qui auront été évincés, si je puis dire, bien entendu pourront travailler au sein de ces Conseils de différentes manières. Le Conseil va se réunir à seize ou à douze. C'est le noyau dur je dirai, mais à un certain moment, on aura besoin d'expertise, on aura besoin d'habitants, d'acteurs économique qui connaissent le sujet et là, ces Conseils seront ouverts vers ces experts. Il faudra rendre compte des travaux et là, et bien, les Conseils seront ouverts vers la population. Donc, on peut très bien s'investir pleinement dans les Conseils de quartiers mais on peut aussi suivre les travaux par des réunions fréquentes (fréquentes lorsque le travail aura été accompli dans les quartiers). C'est cela aussi faire vivre les Conseils de quartiers. Ce n'est pas seulement les élus du Conseil municipal vers le quartier, les remontées du quartier vers le Conseil municipal, c'est aussi au sein du quartier, le noyau qui s'appelle Conseil de quartier qui s'ouvre vers les habitants qui veulent être informés. Donc, il y a tout un travail à mettre en place et, comme je vous le disais, rien n'est figé, on part avec un cadre mais, il faudra être pragmatique, il faudra être ouvert et surtout, il faudra voir le bien commun, l'intérêt général. Si l'on veut faire partie de ces Conseils de quartiers, ça n'est pas pour régler son problème personnel, qui peut être important certes, mais c'est pour essayer de régler les problèmes de l'ensemble du quartier et peut-être, qu'en réglant ces problèmes, on règlera les siens mais ça n'est pas la motivation essentielle. Le bien commun, l'intérêt général. C'est ça qui doit nous faire agir et, c'est dans ce sens que nous travaillerons. Alors, les Conseillers de quartiers seront élus pour un mandat de

deux ans mais, il est évident qu'en cours de mandat, nous ferons une évaluation, voir comment ça fonctionne, ce que l'on peut améliorer, comment on peut l'améliorer. Dès la première réunion, dès l'installation, nous proposerons une charte de fonctionnement qui fixera notamment les principes déontologiques de ces Conseils (on n'y fera pas n'importe quoi dans ces Conseils et on ne le fera pas n'importe comment). L'idée essentielle, je l'ai dit il y a quelques instants, c'est le bien commun, l'intérêt général.

Le Conseil de quartiers que nous proposons sera présidé par un des deux Conseillers donc, désigné par le Conseil municipal et l'adjoint délégué que je suis, coordonnera l'ensemble des travaux de ces Conseils de quartiers et, bien entendu, en rendra compte, avec les Conseillers municipaux qui sont dans les Conseils de quartiers, et bien, il y aura un compte rendu évidemment. Ce qui vous est également proposé, c'est que le secrétariat soit assuré par l'administration communale parce qu'il est difficile, pour celui qui anime le Conseil de quartier, de le présider, de l'animer, de prendre des notes, de faire un rapport,...

Les Conseillers de quartiers ne seront pas forcément, dès le départ, prêts à faire ce genre de choses. C'est donc l'administration municipale qui s'en chargera. Donc, la délibération vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette démarche sachant aussi que les dépenses de fonctionnement de ces Conseils de quartiers seront prélevées sur les crédits inscrits au budget municipal.

Je vous informe que la commission qui a travaillé, qui a étudié cette proposition de délibération a donné un avis favorable, et ceci à l'unanimité.

Voilà, j'ai peut-être été un peu long mais j'ai voulu, non pas être complet parce qu'on ne l'est jamais sur ces thèmes là, mais de toute façon, place au débat si vous le souhaitez.
Voilà Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci Didier pour cette présentation très détaillée et très passionnée.

Comme Didier CARREZ le dit, place au débat. Simplement, je souhaite effectivement m'associer à ces propos. D'une part, je l'ai dit en préambule, sur le fait que ce n'était pas des Conseils municipaux bis mais, surtout effectivement, sur la recherche de l'intérêt général, au moins l'intérêt général du quartier.

Je discutais l'autre jour avec un collègue d'une autre Commune, il me disait : « tu sais dans les réunions publiques, les gens viennent pour le problème qu'ils ont face à chez eux. Une fois qu'ils en ont parlé, ils s'en vont, ça ne marchera pas ton truc. »

Et bien moi je lui ai dit que j'étais persuadé que ça marcherait. En tout cas, nous le pensons, et les deux ans de campagne municipale que nous avons faite plus les huit mois, depuis le début de notre mandat, nous confortent dans notre vision de la nécessité de la démocratie participative et surtout la capacité de la population et j'aime à dire que pendant ces deux ans de campagne et depuis ces huit mois, jamais je n'ai eu une demande aberrante et je pense que la population est très mûre et prête pour ce dialogue avec l'élu et qu'au delà d'être mûre et prête, c'est une de ses demandes d'avoir des élus qui ne viennent pas la voir uniquement pendant une campagne électorale pour recueillir ses suffrages et qui après, considère qu'elle a un mandant donc, elle fait ce qu'elle veut. Nous, ce n'est pas notre religion et je pense qu'elle est partagée par la population et nous sommes prêts à jouer le jeu de la démocratie participative mais, effectivement, il faut des élus qui soient en capacité de faire œuvre de pédagogie sur les choses qui ne pourront pas être faites mais, surtout, sur la volonté, l'ambition de ces Conseils qui doivent être, pour remonter les problèmes des quartiers et pas juste avancer ses pions personnels. Donc, merci beaucoup Didier, maintenant la parole est à celles et ceux qui souhaitent la prendre pour poser soit des questions malgré la présentation très détaillée de Didier, ou faire part de remarques où, pourquoi pas enrichir ce projet de délibération sachant que ça a déjà été discuté préalablement en commission qui a déjà émis un avis favorable et unanime.

Je vous laisse la parole.

Mme LEGRAND : Bonsoir à toutes et à tous, donc effectivement on a travaillé les Conseils de quartier en commission et, effectivement ce qui peut être constaté c'est qu'on a des grands grands quartiers et après de très petits quartiers d'où la proposition de revoir les découpages

pour avoir des quartiers un peu plus homogènes. Et surtout, je dirai aussi revoir peut être au niveau du collège des habitants, le nombre de participants de manière à ce que lorsqu'il y a un gros quartier, le représentant des habitants ne représente pas la même population. On est d'accord, proportionnellement. Et puis, la volonté de rassembler une même rue, puisqu'au fait si il y avait une problématique à traiter, ou un problème soulevé dans une rue en particulier, il est intéressant de pouvoir en discuter avec tous les habitants de la rue et non pas une fraction de cette rue, voilà.

Ma question est de savoir puisque tout est dans les tuyaux de savoir quand vous commencez et dans quel quartier ?

M. LE MAIRE : Alors, tout n'est pas encore dans les tuyaux, puisqu'on n'a pas encore voté et vous savez l'attachement qui est le mien au respect du vote du Conseil municipal. Donc, tout n'est pas dans les tuyaux puisqu'il va falloir qu'aujourd'hui nous délibérions sur la création et la mise en place de Conseils de quartiers. Lors du prochain Conseil municipal, nous serons amenés à travailler la désignation des représentants du Conseil municipal, donc nous allons utiliser le bulletin municipal qui sortira courant janvier qui sera le support principal puisque l'ensemble de la population est touché, et que le bulletin municipal est distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Nous allons donc consacrer une part importante du bulletin municipal aux outils participatifs que nous mettons en place et je pense qu'on a prévu quatre pages, si je ne me trompe pas. Mais, tout n'est pas encore arrêté et nous vous proposerons dans ce bulletin municipal un coupon de candidature. Les dates, nous allons encore les affiner mais on va diffuser l'information à la mi janvier. On laissera quinze jours trois semaines pour répondre, ce qui coïncidera, puisque je pense qu'on a prévu un Conseil municipal à la fin du mois de janvier sur le Débat d'Orientation Budgétaire. Donc, nous aurons, désigné fin janvier les membres du Conseil municipal et nous serons en phase de réception des candidatures de la population. Ensuite, en février, nous ferons un point sur ces candidatures et, sans doute que dans certains quartiers il y aura trop de candidats, il faudra donc procéder à un tirage au sort. Peut-être que dans d'autres, il n'y en aura pas assez et qu'il faudra faire un nouvel appel à candidatures. Enfin, nous verrons. Le but est, là aussi, d'aller le plus rapidement possible.

La deuxième question, on se dit que ça serait bien de prévoir cela pour début mars mais après, si on prend une semaine de retard, on peut vite tomber sur les élections départementales, on peut tomber sur les vacances scolaires donc, dans notre idée se serait, d'avoir réuni l'ensemble des Conseils de quartiers avant la fin du mois de juin et d'avoir réuni et installé les nouveaux Conseils de quartiers. Maintenant, le début officiel, on ne peut pas encore vous le donner parce que ça dépend du retour. Parfois on peut prendre une semaine ou deux de retard sur la distribution du bulletin municipal. Après, on peut également prendre une semaine ou deux de retard sur une réunion et, après, c'est aussi en fonction des réservations de salles qui sont toutes très très prises. Puis, après, il faut penser que c'est une année électorale alors, on évitera cette période. Il y a des vacances, on évitera aussi cette période.

Je dirais que dans l'idéal, ça serait d'avoir, si possible, mais ce n'est pas certain, une première réunion courant mars sinon, ça sera avril. Mais d'avoir réuni les huit quartiers avant la période estivale.

Ensuite, pour revenir à votre question sur la taille des quartiers, il faut arrêter un choix à un moment. Je pense qu'aucun choix n'est optimal parce que chaque choix emporte des avantages et des inconvénients et, je pense par exemple au quartier des Epis qui compte « Epis et Raquet » (mais on sait très bien que Le Raquet se ne sont que quelques dizaines d'habitants pour l'instant), il est à 3 214 habitants. Je ne vois, donc, pas comment on pourrait réduire le quartier des Epis sauf à dire, on sépare l'individuel du collectif qui pourrait renvoyer à une vision qui pourrait prêter à remarques, et justifiées à mon sens. Donc, c'est le quartier le plus important et je ne vois vraiment pas comment on peut passer sous cette barre des 3 000. Ça voudrait donc dire, a contrario, qu'il faudrait donc des quartiers qui soient moins denses en termes de peuplement. On devrait donc les rassembler.

Bon, il a fallu faire des choix et on s'est dit, SIN LE NOBLE, est une ville de 17 000 habitants qui est quand même sur un territoire très vaste et, il faut qu'il y ait aussi une représentation des territoires. Chaque territoire a ses problématiques. Il y a des territoires où la densité de population est très importante. Au niveau des Epis, c'est là où la densité de population est à son paroxysme. Il y a bien sûr des territoires beaucoup moins peuplés sur d'autres parties de SIN LE NOBLE mais qui ont une identité. Partant du principe qu'il est impossible de scinder le comité des épis, qui est à 3 000, la seule chose, s'était de rassembler d'autres quartiers

pour les faire à 3 000 donc, on aurait eu moins de quartiers mais on sait très bien que SIN LE NOBLE est une grande ville avec plusieurs petits villages, avec une identité très forte des différents quartiers qui composent la ville. Comme Didier le disait, il faut bien commencer et après, on fera des diagnostics, une évaluation permanente et on verra.

C'est vrai que de toute façon,... et idem sur les rues, (j'avoue avoir peu travaillé sur cette thématique fastidieuse des rues). C'est vrai que, si on prend une décision, c'est bien pour telle raison et ce n'est pas bien pour telle autre raison et si on change,... chaque pièce à son revers. Donc, c'est vrai qu'il y a certaines rues qui posent question parce qu'elles sont très longues, elles peuvent être à cheval sur deux, on peut penser à la rue Gambetta, on peut penser à la rue Voltaire,... Puis il y a des rues qui sont en limite de quartier,... Voilà, on commence comme ça et après, si jamais il fallait changer une rue parce que les habitants de la rue nous disent nous on se sent plus dans tel ou tel quartier. Mais, je vous dis, je pense que le début de la rue sera d'accord mais que la fin de rue sera moins d'accord. En tout cas, la démarche de démocratie participative commencera par ça, par écouter celles et ceux qui composeront ces quartiers.

Mme LEGRAND : Donc, ça veut dire aussi qu'on peut faire travailler deux Conseils de quartiers en même temps sur une problématique qui toucherait une rue pour être découpée en deux. Et, la question était aussi de savoir si on pouvait avoir un bilan du travail qui est fait et sur un partage aussi entre les différents quartiers.

M. LE MAIRE : Première question : est-ce qu'on pourrait avoir un bilan ? Bien évidemment. Didier CARREZ l'a formulé dans sa présentation, puis qu'on serait en démarche d'évaluation, c'est ce qui nous guide, c'est réflexion, action, évaluation, correction. C'est ce que l'on essaie de faire sur l'ensemble du champ municipal, c'est ce qu'on fera bien évidemment sur ces Conseils de quartiers et ensuite, le partage entre les différents quartiers à partir du moment où le partage a une pertinence. Enfin, je vais prendre un exemple extrême si c'est travailler sur le maraichage au niveau du Marais, je ne pense pas que ça intéresse beaucoup les habitants des épis. Maintenant, s'il y a une problématique de sécurité, de sécurité routière, d'accès aux salles de sports, ou de printemps, je dis n'importe quoi, le printemps culturel, le marché de Noël,... s'il y a des choses qui peuvent être transversales,... Après, il ne faut pas non plus que l'on se noie. Il y a huit Conseils de quartiers et je pense que c'est aux membres de chaque Conseil de quartier de fixer,...

Nous n'allons pas arriver, nous arriverons en proposant, en demandant des aides à la décision, des aides à la réflexion en disant, on envisage tel projet et, ça nous intéresserait que vous nous donniez votre avis, mais après, les sujets doivent émerger également des membres du Conseil de quartier. Si besoin, comme il y aura une personne qui sera transversale dans l'ensemble des ces Conseils de quartiers, qui est l'adjoint en charge du dossier qui est Didier CARREZ, donc lui pourra avoir, mais je ne pense pas que ce soit utile, à priori, d'expliquer à chacun des sept autres Conseils de quartiers ce qui s'est passé dans le huitième et de faire cela huit fois, sauf s'il y a un sujet pertinent parce qu'il est transversal.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Mme LEGRAND : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Vincent tu voulais prendre la parole je pense ?

M. CAMPISANO : Après notre réunion des commissions, j'ai vu dans le quartier qui est le mien, et donc pour des modifications de découpage simplement, pour la partie de la rue Edouard Vaillant, tout ce qui est autour de La Nichée appartiendrait à Saint Joseph et le quartier de Saint Joseph, c'est celui qui commence là où il y a EUROPNEU, là bas au bout, on est pratiquement à deux kilomètres de l'endroit, donc il serait intéressant d'intégrer tout ce qui est rue Edouard Vaillant, la rue Marceau et tout ce qui est autour avec la rue Jules Guesde avec le Centre ville, parce qu'on est dans le centre ville et pas dans le quartier Saint Joseph là bas, il faut l'intégrer dès le départ. C'est ce que me disaient les gens qui étaient là. Donc, ça c'est la première chose, donc rue Marceau, rue Edouard Vaillant, rue Jules Guesde tout autour de La Nichée. Cette partie là, l'intégrer dans la ... J'ai vu aussi des personnes au niveau de La Montée, comme la cité du Niveau, le passage à niveau, c'était le passage à niveau de l'époque,

là où il y a le pont maintenant, le pont de Sin et, il y a l'autre niveau qui est le passage à niveau de La Montée et, j'ai l'impression que la cité du Niveau est plus proche de La Montée que de la Brasserie qui est, ... de la Sucrierie qui est en face parce que, entrecoupée, ... ça ce sont des discussions que nous avons eues. Pourquoi on n'est pas à La Montée alors qu'à La Montée on est tout proche plus que de l'autre côté Sucrierie.

Déjà, avec la Brasserie et Saint Joseph ça peut se concevoir, parce qu'il y a au niveau du vote, des bureaux électoraux, ça se fait déjà. Bon, c'est un peu reproché. Il y a des endroits comme la rue Moïse CARPENTIER par exemple, qui appartient à la Brasserie, et qui fait partie du Bivouac alors qu'elle est à la Brasserie. Il y a des petites choses de rien du tout mais il faudrait les faire avant, quand on se réunira, en face de la zizanie avec des gens qu'on..., il vaut mieux être prêt correctement. Et, la dernière chose que je voulais savoir, s'est les deux Conseils de quartiers qui avaient été faits par la majorité précédente, que sont ils devenus ? C'était simplement ça.

M. LE MAIRE : Alors, je vais répondre sous couvert de Didier CARREZ.

Sur la première remarque moi, effectivement je trouve, éventuellement, que ça peut être pertinent en ce qui concerne la rue Vaillant, au moins la rue Vaillant. Sans doute la rue Marceau, pourquoi pas la rue Jules Guesde. Je pense que c'était sans doute parce que ça a été un découpage basé sur les bureaux de vote. Et donc, les personnes de ces rues là votent dans les mêmes bureaux de vote que les personnes de la Brasserie – Salengro. Ça c'est la première remarque mais effectivement au moins pour la rue Vaillant, ça me paraît logique et pourquoi pas la rue Marceau. Rue Jules Guesde, on peut se dire qu'aussi sa touche la rue Voltaire, ça touche le quartier Saint Joseph. C'est la voie de communication. Le problème, c'est qu'entre deux quartiers, les rues sont dans les deux quartiers et c'est vrai que chaque limite de quartier on pourrait se poser la question. Maintenant, c'est vrai que pour la rue Vaillant, je pense qu'elle est plus dans le centre ville que dans le quartier Saint Joseph. C'est une évidence pour moi, effectivement.

Pour la deuxième remarque sur la Montée et par rapport à la Sucrierie – Niveau, là, je ne suis pas plus d'accord que ça pour deux raisons.

D'une part parce qu'effectivement les gens du Niveau votent au niveau de la sucrierie et au moins pour une raison qui est que c'est le même bailleur et que ça peut être une problématique qui peut s'avérer intéressante dans ces Conseils de quartiers. On peut dire que la cité du Niveau et la cité de la Sucrierie se sont deux parcs locatifs de Maisons et Cités, deux parcs de logements miniers. Et, moi, pour très bien connaître les quartiers, puisque mes grands parents habitaient par le passé La Sucrierie et Le Niveau, je pense, c'est peut être un tout petit peu moins vrai aujourd'hui avec la voie du tram qui scinde La Sucrierie du Niveau mais, en tout cas, la voie ferrée scinde aussi très bien Le Niveau de La Montée. Donc, je ne pense que si l'on mettait des gens du Niveau à La Montée je pense qu'on aurait un retour négatif également. Donc autant sur les quelques rues du Centre Ville je suis assez d'accord avec toi, autant là, je pense que c'est plus pertinent ce qui est proposé là que ce que tu proposais.

Après, il y avait un troisième quartier, j'oubliais, celui dont tu me parlais.

Oui, c'est la rue Moïse Carpentier ?

M. CAMPISANO : rue Moïse Carpentier qui appartient à La Brasserie pas au Bivouac.

M. LE MAIRE : Ça aussi pourquoi pas ? Parce que là, c'est au niveau du Bivouac ? C'est ça ?

Là, tu as raison aussi. Effectivement, rue Moïse Carpentier, je pense que c'est plus pertinent qu'elle soit au niveau du quartier de La Brasserie.

Et enfin, dernière question que tu posais, c'était sur les deux Conseils de quartiers qui avaient été créés dans le cadre de la rénovation urbaine, Comité de quartier pardon, qui avaient été créés dans le cadre de la Rénovation Urbaine. Alors, on n'en a pas parlé là, puisqu'on attend toujours, le... mais de toute façon, aujourd'hui, alors c'est quoi, ces comité de quartiers, les personnes qui les composent bien évidemment sont les biens venues si ça les intéressent. Mais j'avais rencontré des personnes de la sucrierie qui m'avaient dit qu'elles souhaitaient continuer le travail. Donc là, elles sont les bienvenues il suffit juste de faire acte de candidature. Sachant ensuite que les deux, je vous ai parlé, lors de Conseils municipaux précédents de géographie prioritaire et que, seuls deux quartiers, enfin un quartier pour l'instant subsistait en politique

de la ville, à savoir Les Epis. Mais Les Epis, dans leur composante, principalement collective, puisqu'on vous a expliqué les critères de revenus qui étaient très drastiques pour être éligible aussi, de la politique des quartiers prioritaires. Je vous avais expliqué qu'on travaillait également sur une partie du Bivouac, et là sur un quartier qui serait intercommunal au niveau du Bivouac puisqu'on pourrait avoir une partie sur Waziers, une partie sur Douai et que la loi prévoit des Conseils citoyens comme ceux-ci, se ne sont donc pas des Conseils de quartiers. On prévoit des Conseils citoyens avec une procédure très stricte, mais là, évidemment nous mettrons en place, les Conseils citoyens à partir du moment où nous aurons le.... Voilà.

M. LE MAIRE : Mme BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Toujours dans votre esprit, est-ce que les deux membres qui seront désignés au prochain Conseil municipal, qui sont dans le collège des élus municipaux seront issus, sur votre proposition de votre majorité ou ouverts aux autres sensibilités. Puisque vous n'aimez pas le mot opposition, j'en ai pris acte.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie.

A mon sens, oui puisque nous voulons que ces Conseils de quartiers soient le plus ouvert possible à la population et qu'il n'y ait pas une prépondérance sous un poids trop important des élus du Conseil municipal. Donc, nous n'aurons que deux élus dont la logique est bien évidemment que se soit l'adjoint en délégation de la démocratie participative. Dans mon esprit, le second élu serait effectivement issu de la majorité pour une raison qui est toute simple, c'est que si non, nous ne pourrions pas permettre la représentativité des quatre groupes d'opposition si vous souhaitez que j'emploie le terme d'opposition, mais en tout cas des quatre sensibilités différentes de la sensibilité majoritaire. Ensuite, comme je le disais, des outils de préparation d'aide à la décision et que malgré tout les délibérations sont proposées par le groupe majoritaire, par la sensibilité majoritaire qui les prépare en bureau municipal. Dans mon esprit, effectivement, vu le nombre très restreint, j'opterai sans doute, mais nous pourrions discuter lors du prochain Conseil municipal qui aura à élire ses représentants mais, au jour d'aujourd'hui ma réflexion est effectivement que se soit deux élus du groupe majoritaire. Mais, de toute façon, nous avons installé quatre commissions qui fonctionnent plutôt bien, que nous avons voulu très transversales et, nous nous obligeons, ce qui n'était pas le cas auparavant, à soumettre tous les projets de délibérations, avant chaque Conseil municipal, ce qui est un lourd travail puisqu'au delà de réunir les Conseils, les commissions, avant chaque Conseil municipal, nous nous efforçons également d'avoir un rythme de Conseils municipaux qui est plus soutenu que par le passé. Nous essayons de tenir un Conseil municipal tous les six semaines environ. Je pense qu'on est un peu près dedans. C'est un lourd travail et vous voyez qu'en plus on travaille sur des books de Conseils municipaux, celui-ci je pense, c'est cent vingt pages. Ils sont très détaillés avec les notes de synthèses et, toutes les notes de synthèses sont préparées avec les commissions et, les commissions elles, nous avons souhaité qu'elles soient représentatives de l'ensemble des sensibilités élues au sein du Conseil municipal. Nous rendrons compte, comme je l'ai dit précédemment à Madame LEGRAND de ces Conseils de quartiers au niveau des commissions.

Oui Jean-Pierre !

M. STOBIECKI : Aux Epis, on est un quartier mais on est des quartiers dans un quartier. Donc, il faudra bien veiller à la représentation de la totalité des Epis. Aujourd'hui, quand on habite à Partenord, les Salamandres, on se fréquente. Quand on habite aux Couronnes, on est des Couronnes. Les squares sont les squares. Les maisons blanches c'est les maisons blanches et, on rajoute aujourd'hui, Le Raquet. Il faudrait bien voir parce que nos problèmes ne sont pas identiques, on a tous des problèmes différents et faudrait voir aujourd'hui comment gérer cette représentation, la totalité du quartier parce qu'on est vraiment différent d'un quartier à un autre. On peut dire des quartiers dans le quartier.

M. LE MAIRE : Je suis entièrement d'accord sur ce point de vigilance à avoir parce que c'est justement ce que disait Didier tout à l'heure, Didier CARREZ, que ces Conseils de quartiers devaient mettre l'intérêt général au centre et non pas les intérêts partisans ou personnels. Effectivement, c'est un point de vigilance que l'on doit avoir mais, que l'on peut avoir dans d'autres quartiers. Alors, il y a d'autres quartiers qui ont une identité qui est assez, enfin une

unicité dans l'identité mais il y a d'autres quartiers, on peut penser au quartier du Marais, ou les habitants du Bois des Retz, ce n'est pas la même chose que les habitants de la Porte de Fer, que de la rue Longue. Donc, il y a d'autres quartiers, même le Bivouac, Les Hauts de Sin, il y a des identités qui sont souvent induite par la typologie de l'habitat. Le Bivouac est un habitat minier et de l'autre côté les Hauts de Sin qui est un autre type d'habitat. Ne parlons même pas de La Brasserie et Saint Joseph. La Brasserie qui est un quartier où il y a beaucoup d'habitat collectif et le quartier Saint Joseph qui peut être un quartier un peu plus bourgeois, considéré comme un peu plus bourgeois si l'on peut s'exprimer ainsi.

Donc, c'est une remarque à laquelle je souscris entièrement, donc un point de vigilance à avoir dans les Conseils de quartiers mais après, on l'a dit tout à l'heure, ce sont des volontaires, j'espère que nous aurons des volontaires au niveau des Epis, des Individuels, des Salamandres et de Norévie voir même des Alexia. Ça serait à souhaiter. Et, après si jamais il y avait plus de candidatures, que le tirage au sort nous le permette. Mais en tout cas, dans la façon de mener les travaux, dans la façon de gérer les ordres du jour, effectivement s'est un point de vigilance que nous aurons et que je partage.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Pouvons-nous mettre aux voix cette création des Conseils de quartier ?

Oui Véronique LEGRAND ;

Mme LEGRAND : Donc, c'est juste pour revenir, en fait, à ma proposition de départ, c'est de revoir, par rapport au nombre d'habitant. Que les bureaux de vote soient une base de travail, c'est une chose mais, peut-être faudrait-il revoir par rapport au nombre d'habitants que composent chaque quartier. Un nombre suffisant d'habitants représentant le quartier de manière à pouvoir justement, comme par exemple un quartier comme Les Epis revoir six plus deux, pour Le Raquet, représentants aux Epis mais peut-être un petit peu plus de manière à ce que tout le monde soit représenté.

M. LE MAIRE : Moi ce que je vous propose, parce que, l'enfer est pavé de bonnes intentions et je pense qu'il faut quand même faire attention à la taille, non pas des quartiers mais, à la taille des Conseils de quartiers pour permettre un dialogue de qualité, des temps d'échange. Donc, moi ce que je propose c'est que l'on reste sur cette proposition sachant que l'on a déjà acté, puisque les quartiers où il y a beaucoup de personnes, puisque les bureaux de vote sont calculés en fonction du nombre de personnes dans le quartier. Le fait d'avoir travaillé sur le nombre de bureaux de votes et d'avoir indexé les différentes participations sur ce nombre de bureaux de vote, fait que l'on prend déjà, peut-être de façon imparfaite où tout au moins un nombre, peut être pas un nombre suffisamment proportionnel à votre goût. En tout cas, il y a déjà une prise en compte de la taille des quartiers, parce qu'en fonction du bureau de vote, et le nombre de bureaux de vote est fonction du nombre d'électeurs. Donc, moi, je propose que l'on commence comme ça mais, que, effectivement, on note tout de suite cette remarque et qu'on la garde en tête afin dans la démarche d'évaluation du fonctionnement des Conseils de quartiers. Et, peut-être que l'on acte également dans cette délibération les propositions qui sont faites par Vincent et qui peuvent nous sembler pertinentes sur la répartition des rues, en intégrant les rue Vaillant, rue Marceau, rue Jules Guesde, rue Ampère qui pourraient,... Il y avait une moitié de rue, il y avait une moitié de rue Vaillant dans le Centre Ville et une moitié de rue Vaillant dans Brasserie – Salengro. C'est d'aller jusqu'en bas du pont pour ce quartier là, ça peut avoir effectivement une pertinence et après, on disait donc la rue Vaillant et la rue Marceau qui effectivement peuvent peut-être basculer.

Comment ?

Oui, et la rue Moïse Carpentier qui elle, passerait du Bivouac au niveau du quartier de la Brasserie.

Mme LEGRAND : Excusez-moi Monsieur le Maire, il y a aussi la rue Ampère qui fait 160 mètres entre la première habitation et la dernière et après avec le parking, elle est coupée en deux.

M. LE MAIRE : Là, le travail a été fait sur la répartition des bureaux de vote mais, effectivement la rue Ampère peut aussi Donc, on dit, rue Ampère, rue Edouard Vaillant, rue

Marceau qui réintègre le Centre Ville pour leurs totalités et la rue Moïse Carpentier qui réintègre la Brasserie-Salengro.

Tout le monde est d'accord ?

Donc je vous propose d'adopter la délibération telle que...

M. WOSINSKI : Vous permettez Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Oui

M. WOSINSKI : Je levais la main mais vous ne me regardez pas.

Concernant le collège des Conseillers municipaux, vous dites d'en mettre deux par Conseil de quartier

M. LE MAIRE : Oui

M. WOSINSKI : J'y viens, mais apparemment, ça sera deux de votre majorité. Est-ce qu'il ne serait pas possible, éventuellement, d'en rajouter un qui serait justement si je peux me permettre, des minorités, pour pouvoir avoir un Conseiller dans chaque Conseil.

M. LE MAIRE : Si les autres minorités veulent bien être représentées par

M. WOSINSKI : Justement voilà le problème

M. LE MAIRE : Il faudrait en discuter entre vous.

.../...

M. LE MAIRE : Comment ?

M. CAMPISANO : C'est suite déjà aux commissions ?

M. LE MAIRE : Oui

M. CAMPISANO : Donc, en commission, on parle déjà de ça, donc je dis : à moi ça me va bien, je suis aussi habitant, si je ne peux pas être élu, je suis aussi habitant. Si je ne participe pas, j'entends les choses. Je veux dire que même si je ne suis pas là physiquement, j'entends les choses en tant qu'habitant et aussi en tant qu'élu. Le fait d'y être, c'est déjà difficile de participer aux commissions et tout le monde n'y est pas, donc commençons déjà par les commissions et après, on verra. Rien n'est arrêté - à dit Monsieur Didier CARREZ. Donc, on peut toujours changer les choses.

M. LE MAIRE : Si Didier CARREZ l'a dit !

C'est vrai qu'on peut remarquer que Vincent est dans les quatre commissions puisqu'il est le seul à représenter sa sensibilité et, c'est vrai qu'il siège à la majeure partie des réunions. Je crois que tu en as loupé une, j'ai vu dans un P.V. de commission. On me dit que tu n'es pas venu à la commission 4.

Ah si !

Tu vois Jean-Pierre STOBIECKI témoigne.

Mais c'est vrai que c'est la seule que Vincent a loupé.

M. CAMPISANO : Je n'ai pas eu la convocation. Sinon j'y serai allé.

M. LE MAIRE : Mais en tous cas, de toute façon, même une seule, une seule absence c'est quelque chose de remarquable puisque tu sièges quatre fois plus que les autres élus puisque, chaque élu siège que dans une seule commission.

Voilà. Est-ce que d'autres sensibilités veulent s'exprimer sur la proposition de Monsieur WOSINSKI ? Madame LEGRAND ? Madame BRIDOUX ? Monsieur STOBIECKI vous voulez réagir ou pas ?Pas tous en même temps !

M. LE MAIRE : Alors, Didier CARREZ me signalait que cette proposition posait en outre, un autre problème outre le fait peut-être que les groupes ne souhaitent pas être représentés par une autre sensibilité mais, ça c'est à vous de voir. Nous, on se représente nous-mêmes. Didier CARREZ me signalait qu'il y avait une volonté, c'est que le collège des habitants, fasse au moins la moitié de la composition du Conseil du quartier et que d'ajouter un représentant faisait que les habitants n'étaient plus majoritaires dans le Conseil de quartier ce qui symboliquement est quelque chose qui est important. Mais, après je vous dis la discussion est ouverte. Manifestement, il n'y a pas de De toute façon, comme Vincent le disait, les commissions sont importantes à deux niveaux d'une part, c'est dans ces commissions que nous vous ferons part des bilans et des travaux des commissions et également dans ces commissions, nous préparons le travail des prochaines délibérations relatives aux Conseils de quartiers. Il sera toujours temps, après quelques réunions, les premiers mois de fonctionnement de ces Conseils de quartiers de voir s'il y a des évolutions à apporter et ça sera les commissions pour lesquelles chacune des sensibilités présentes au Conseil municipal siège.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération qui inclus donc les changements mentionnés précédemment et symboliquement, Didier CARREZ vous a lu la délibération et avec tout ce qu'elle emportait. Symboliquement, je pense que c'est une délibération importante et là, je vais inverser le cours du vote et ne plus demander qui s'abstient, qui vote contre mais quand même demander que ce soit un vote positif et donc je vous demande qui est pour la création et la mise en place de ces huit Conseils de quartiers selon les modalités définies.

Merci beaucoup, je pense qu'il y a l'unanimité, je vais juste vérifier tout de même.
Qui s'abstient ?
Qui vote contre ?

Voilà, la délibération relative à la création et à la mise en place des Conseils de quartiers est adoptée à l'unanimité et je vous remercie très sincèrement de ce vote positif. J'espère, effectivement, comme Didier le dit « il n'y a plus qu'à travailler et j'espère que ce travail portera ses fruits et comme je l'ai dit à maintes reprises, l'ensemble des sensibilités ici présentes, ont toutes un même objectif qui est le bien être de la population et l'amélioration du cadre de vie des sinois. Donc, nous travaillerons ensemble au sein des différentes commissions communales sur ces Conseils de quartiers. Mais merci beaucoup et donc, au prochain Conseil municipal, nous voterons les représentants des Conseils de quartiers du Conseil municipal et donc, nous procéderons à la communication de l'appel à candidatures lors du prochain bulletin municipal qui doit sortir d'ici quelques semaines.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point suivant à l'ordre du jour est relatif au :

II.2 - Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord/Pas de Calais

M. LE MAIRE : On vous rappelle, dans la note de synthèse, que le projet régional de santé définit « les objectifs pluriannuels des actions que mène l'agence régionale de santé dans ses domaines de compétences et les mesures tendant à les atteindre ». Donc, on vous fait référence des articles du code de santé publique. Ce projet régional de santé s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et de financement de la sécurité sociale.

Le projet de programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie sur lequel l'assemblée délibérante est amenée à se prononcer constitue une de ces déclinaisons. Il a une périodicité de trois ans, c'est-à-dire, 2014 – 2017 et il actualise le programme 2013 – 2016 publié le 04 décembre 2013. On vous a même mis le lien internet pour consulter le document et donc, nous vous proposons la délibération qui constitue à émettre un avis favorable, sur le projet de programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord/Pas de Calais qui est proposé par l'ARS et

on vous rappelle comme chaque fois que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir.

Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération qui n'est pas la plus passionnante du jour, ni de l'année.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie. Je voulais juste préciser que je l'ai présentée en l'absence d'Isabelle TAILLEZ qui est infirmière et qui est retenue ce soir par ses obligations professionnelles et, que ce n'est pas dans ma délégation.

ADOpte A L'UNANIMITE

III – RESSOURCES HUMAINES

M. LE MAIRE : Le point suivant à l'ordre du jour est donc le point relatif aux Ressources Humaines et, avant d'aborder les délibérations qui sont proposées à vote, je voudrais simplement faire un point d'information. (C'est une question qui ne sera soumise ni à délibération, ni ouverte aux débats puisque c'est juste un point d'information au Conseil municipal comme le prévoit la loi). Je vous informe donc de ma décision de mettre fin, de façon anticipée, au détachement sur emploi fonctionnel du Directeur Général des Services que j'ai donc reçu la semaine dernière et, la loi prévoit une information du Conseil municipal mais sans débat et sans délibération donc, c'est ce que je fais aujourd'hui.

Je vous propose, après ce point d'information, d'aborder l'ordre du jour tel qu'il vous a été fixé. Alors, la première délibération au niveau des ressources humaines est :

III.6 - Convention d'adhésion avec l'association Initiatives du Douaisis pour les Employeurs et l'Emploi Solidaire (IDEES)

M. LE MAIRE : On vous propose une délibération visant à modifier les termes de la convention. Alors, on vous rappelle dans la note de synthèse que lors des derniers Conseils municipaux, les élus ont acté le recours aux emplois aidés, que ce soit pour de nouveaux recrutements ou dans le cadre de la transformation de certains emplois vacataires quand des titulaires sont éligibles à ces dispositifs (les titulaires des emplois vacataires, soyons clairs).

Il a été également acté de recourir aux services de l'association IDEES qui assure le suivi, la formation de ces contrats aidés.

La Commune est donc liée par une convention avec l'association IDEES mais cette convention date de 2011 et on vous rappelle qu'elle avait été approuvée par le Conseil municipal lors de sa séance du 09 novembre 2011. Or, cette convention concernait le chantier d'insertion du SIRFAG et un chantier école ANRU. Elle mentionnait, en outre, un prix de 250,00 €uros par personne et par an qui n'est plus d'actualité. On vous propose donc, de réactualiser cette convention comme la délibération vous l'indique d'une part, en abrogeant la délibération du Conseil municipal, celle qui date du 09 novembre 2011, d'abroger la convention signée entre la Commune et l'association IDEES et de proroger la collaboration entre la Commune et l'association IDEES et, de m'autoriser, moi, Maire de SIN LE NOBLE à signer la convention dont le projet vous est joint en annexe.

On vous précise également, dans l'article 4 de cette délibération, que la mention de la tacite reconduction, dans la convention, doit se lire pour une durée maximale de trois ans qui est la durée maximale pour un emploi aidé. Comme c'est une convention entre la ville, mais pour des emplois aidés, la tacite reconduction ne se fait que sur les trois ans maximum, de la durée du contrat aidé. Donc dans cette délibération, vous voyez dans la convention d'adhésion qui est jointe à la présente délibération, nous prenons bien acte du nouveau tarif de 275,00 €uros du montant de l'adhésion. Donc un contrat de 275,00 €uros et non plus 230,00 €uros comme c'était le cas il y a quelques années.

L'avis de la commission qui a travaillé à ce projet de délibération est la commission Vie Institutionnelle, Administration, Finances, Emploi, Activité Economique, Commerce et Artisanat, c'est un avis unanime et favorable.

Avez-vous des questions, des remarques sur cette délibération ?

Non !

Donc comme il n'y a pas de remarque, je vous propose de l'adopter.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération de convention entre la ville et l'association IDEES pour le suivi et la formation de nos emplois aidés.

Pas d'avis défavorable, des abstentions ?

Non !

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

III.7 - Création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe

M. LE MAIRE : la délibération suivante est une délibération assez classique puisqu'elle consiste en une modification du tableau des effectifs et en la création d'un poste d'adjoint d'animation première classe et par ricochet, la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe. Donc, un agent communal qui exerce au sein des centres sociaux a obtenu l'examen professionnel d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe. Hors, le tableau des effectifs de la Commune ne comporte pas de poste vacant qui correspond au grade pressenti et on vous propose donc, de créer, pour cet agent, un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à temps complet, ce à compter du 1^{er} janvier 2015 et, par un parallélisme des formes, de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe qu'il occupe actuellement et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2015, date de la création du poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Là aussi la commission Vie institutionnelle, Administration, Finances, Emploi, s'est réunie début décembre et a émis un avis favorable et unanime.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette délibération, qui est une délibération purement formelle et très classique ?

Non, donc, je vous propose l'adoption de cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point, la délégation suivante est la délégation des affaires scolaires dont le rapporteur est Madame Johanne MASCLÉT.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

IV.8 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ÉCOLE

M. LE MAIRE : Donc 3 premières délibérations qui consistent en des désignations de représentants du conseil municipal au sein des conseils d'école, du conseil d'administration du Collège, et du Lycée. Précisions sur les conseils d'école, ils sont bien au nombre de douze, un conseil d'école par école. Sachant que la ville de SIN LE NOBLE compte douze écoles publiques plus une treizième qui est l'école privée Saint Vincent de Paul. Je vous dis ça parce que page 65, le tableau de désignation des représentants compte une petite coquille.

La ville de SIN LE NOBLE a donc, cinq écoles maternelles qui sont Jean Jaurès, Joliot Curie, Suzanne Lanoy, Henri Matisse et Jean-Baptiste Corot. Elle compte quatre écoles élémentaires qui sont Jean Jaurès, Molière, Suzanne Lanoy et Paul Cézanne et trois écoles primaires qui sont Paul Langevin, La Sucrierie et Salengro. Sachant qu'une école primaire est une école qui accueille des élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM2.

Enfin, une dernière précision avant de passer la parole à Madame MASCLÉT.

Je crois que c'est Vincent CAMPISANO qui posait la question en commission, si je ne me trompe pas, sur le fait qu'on délibère seulement maintenant sur ces désignations. Je pense, je ne me trompe pas Vincent ? C'est notre objectif répété, et quasi obsessionnel, de la sécurisation juridique des affaires de la commune, qui nous était demandé par le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et qui nous a amené à recruter une Directrice des Affaires Juridiques que je peux également féliciter puisque c'est elle qui travaille sur les books du conseil municipal et chacun a pu voir les progrès notables en la matière et qui nous a donc alerté sur le fait que le code de l'éducation oblige les collectivités à délibérer pour désigner leurs représentants au sein des conseils d'école y compris au sein des conseils d'administration du Collège et du Lycée. Or, nous n'avons trouvé aucune délibération du conseil municipal sur les précédentes années. Donc, là aussi, c'est dans le cadre de la sécurisation de nos procédures juridiques que nous délibérons aujourd'hui, parce que pour l'instant, sauf si je me trompe, mais en tout cas, j'ai demandé qu'on cherche et, il n'y a pas eu sur les dernières années de délibération du conseil municipal pour désigner ces représentants.

Je passe la parole à Johanne MASCLET, adjointe en charge des Affaires Scolaire qui va nous présenter ces trois premières délibérations. Puis, enfin la délibération, sur la fusion des écoles au niveau du quartier des Epis avant leurs intégration dans le nouveau groupe scolaire.

Mme MASCLET : Bonsoir à tous. Je vais donc commencer par les conseils d'école. Je ne vais pas reprendre la note de synthèse dans son intégralité mais peut-être en reprendre simplement les éléments essentiels.

Chaque école dispose d'un conseil d'école, comme vous l'a dit Monsieur le Maire. Ce conseil d'école permet de réunir régulièrement tous les acteurs de l'école, à savoir les enseignants, les représentants de la mairie, les parents d'élèves, et intervenants divers.

Ce conseil d'école est présidé par le Directeur d'école. Sans être exhaustif, le conseil d'école à notamment vocation à donner des avis et à présenter toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressants la vie de l'école.

Le code de l'éducation, dans son article D 411-1 précise la composition de ce conseil d'école alors, je ne vais peut être pas tout reprendre mais, juste peut-être préciser que cet article prévoit notamment que deux élus participent au conseil d'école. Le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal. Monsieur le Maire est donc membre de droit et peut désigner un représentant afin de le représenter si il ne pouvait pas assister à un conseil d'école et donc, nous allons procéder à la désignation d'un conseiller.

M. LE MAIRE : Merci.

Je reprends la parole puisque je vais proposer de désigner au sein de ces douze conseils d'école, au titre de représentant du conseil municipal, ce qui me semble assez logique puisque c'est un gros travail, puisque douze conseils d'école avec 3 réunions par an, cela fait trente-six conseils d'école auxquels il faudra assister. Je vous propose de désigner l'adjointe en charge des affaires scolaires à savoir Madame MASCLET, pour représenter la commune en plus du maire qui est lui membre de droit comme le stipule le code de l'éducation.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur cette délibération et sur cette proposition ?

Non ? Donc je vous propose de l'adopter.

Qui est d'accord que Madame MASCLET soit la représentante du conseil municipal au sein des conseils d'école.

Merci beaucoup.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame MASCLET représentera, donc le conseil municipal au sein des douze conseils d'école de la ville mais, nous verrons tout à l'heure qu'il n'y en aura bientôt plus que onze, on va attendre les délibérations suivantes sur la fusion des deux écoles.

Oui !

C'est une coquille.

En cette période de fin d'année...

Mme MASCLET : C'est pour ça que Monsieur le Maire avait souhaité préciser les choses.

M. LE MAIRE : Je pense que Madame LEGRAND ne m'écoute pas tout le temps.
(rires...)

Attention, effectivement, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, au niveau de la page 65, il y avait des erreurs et c'est pour ça que j'ai bien précisé qu'il y avait douze écoles et que je les ai listées en détaillant, parce que là aussi c'était faire référence à des écoles mixtes qui sont, en fait, des écoles primaires. C'est une présentation qui a été reprise du service communication qui explique aux parents pour être plus claire. Parce que les parents, pour eux, il y a une école rue Carnot et, que leurs dire : non, c'est l'école Jaurès de la place, ils ne comprennent pas. Donc, c'est vrai qu'au niveau du service communication, eux parlent plus des lieux, des lieux d'éducation. Maintenant, d'un point de vue légal et reconnaissance par l'éducation nationale, il y a des écoles qui ont plusieurs lieux et, l'école Jean Jaurès, il y a une partie sur la place et, il y a l'école Carnot, qui en fait n'est pas une école puisque c'est une annexe de Jean Jaurès. Donc là, c'est le service communication qui pour expliquer de façon pédagogique aux parents c'est ce qui a été repris dans la note de synthèse mais qui effectivement ne correspond pas au contexte juridique.

Voilà, sachant que la délibération qui vous a été proposée, était donc proposée sur la base des correctifs que j'avais apportés sur la base des douze écoles. Ce n'est pas là-dessus qu'on va bagarrer, je ne pense pas.

IV.9 – Désignation du représentant du conseil municipal au conseil d'administration du Collège Anatole France

Mme MASCLET : J'enchaîne donc sur une délibération qui concerne donc le collège. La ville de Sin le Noble, a sur son territoire un collège, le collège Anatole France situé rue Gambetta. Un collège, c'est un établissement public local d'enseignement, c'est une personne morale de droit public et qui est donc administré par un conseil d'administration qui constitue l'assemblée délibérante de l'établissement. Donc, les attributions de ce conseil d'administration sont fixées par les articles L421-4, l'article R421-20 à R421-24 du Code de l'Éducation. Au delà de ces compétences, le conseil d'administration est un lieu privilégié de dialogue, d'échange, de points de vue et, le chef d'établissement qui est le président du conseil d'administration, a en charge de diriger les débats tout en favorisant l'expression de ses membres.

Le code de l'éducation, dans son article R 421-14 précise que sous réserve des dispositions du deuxièmement du présent article et celles de l'article R 421-16, le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend (alors, je ne vais pas tout reprendre là non plus) notamment deux représentants de la commune siège de l'établissement où lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune. Donc, l'article R421-33 dernier alinéa du code de l'éducation dispose que, pour chaque représentant titulaire, un représentant suppléant est désigné dans les mêmes conditions. Celui-ci siège au conseil d'administration en cas d'empêchement du représentant titulaire.

M. LE MAIRE : Une précision puisque vous avez sans doute suivi l'actualité des derniers jours et là aussi, la présentation par la ministre de l'éducation nationale, de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire est que le collège reste en ZEP. Ce qui est désormais un REP.

Donc, je vous propose pour siéger au sein de ce conseil d'administration du collège, Didier CARREZ comme membre titulaire et moi-même comme membre suppléant. Je ne pense pas qu'il soit utile que je siège en titulaire, mais je pense qu'il est... j'ai siégé l'autre jour au conseil d'administration du collège et je pense qu'il est intéressant, pour moi, à titre personnel d'aller de temps en temps rencontrer les responsables de l'éducation des enfants sur le territoire. On a vu, lors de la réunion avec les 12 directeurs d'école et ma présence au sein du conseil d'école que je propose que se soit Didier CARREZ le titulaire et, lorsqu'il sera indisponible, je le suppléerai et, c'est vrai que le conseil d'administration auquel j'ai assisté était très intéressant et m'a permis de dialoguer avec les parents d'élèves mais également le corps enseignant sur, des questions de sécurité, de sortie du collège, de transport, de moyens financiers, d'actions menées par des élèves sur le territoire de SIN LE NOBLE pour financer les

projets éducatifs donc je suis très intéressé pour siéger, en tant que suppléant, et laisser le titulaire, Didier CARREZ.

Avez-vous des remarques ou des questions à formuler sur cette délibération ?

Non !

Comme il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui est d'accord avec cette délibération ?

Merci,

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

La délibération désignant Didier CARREZ comme titulaire et moi-même comme suppléant, au conseil d'administration du collège Anatole France est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Par un effet miroir, vous avez une troisième délibération du genre que va vous présenter Madame MASCLET sur la représentation du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Lycée Arthur Rimbaud

IV.10 – Désignation du représentant du conseil municipal au conseil d'administration du Lycée Arthur Rimbaud.

Mme MASCLET : je ne sais pas s'il est utile de reprendre l'intégralité de la délibération puisqu'il s'agit de la même chose, on peut peut-être procéder directement à la désignation des représentants.

M. LE MAIRE : Comme on vous le dit, effectivement, c'est la même délibération, mais pour le lycée Arthur Rimbaud auquel, j'ai également siégé au conseil d'administration ces derniers temps. Il est donc très intéressant que la ville soit représentée et d'ailleurs, il y a une demande des membres du lycée Rimbaud pour avoir une représentation de la ville et d'ailleurs le lycée Rimbaud a fêté, la semaine dernière, par une belle cérémonie, les vingt ans du lycée. Je vous propose donc, de désigner comme représentants du conseil d'administration Johanne MASCLET comme titulaire et, sur le même principe que pour le collège, toujours moi comme suppléant ; pour que je puisse, une fois de temps en temps siéger au conseil d'administration et garder le contact avec cet organe.

Avez-vous des remarques, des questions ?

Non, donc je vous propose d'adopter cette délibération.

Y-a-t-il des personnes qui votent contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, la désignation de Madame MASCLET comme titulaire et moi-même comme suppléant, pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration du lycée Arthur Rimbaud est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Dernière délibération de la délégation « Affaires Scolaires », la fusion de deux écoles dans le cadre du nouveau groupe scolaire qui est situé, entre le quartier des Epis et l'éco-quartier du Raquet. Je laisse Madame MASCLET vous présenter cette délibération.

IV.11 – Fusion de deux écoles – Nouveau groupe scolaire situé à la jonction entre le quartier des épis et l'éco-quartier du Raquet

Mme MASCLET : La construction du nouveau groupe scolaire à SIN LE NOBLE, à la limite du quartier des Epis et de l'éco-quartier du Raquet est une opération inscrite dans la Convention de Rénovation Urbaine signée le 12 juillet 2010. La construction de ce nouvel équipement résulte de la conjugaison de plusieurs éléments. Il est vrai que plusieurs bâtiments scolaires, dans le quartier des Epis, sont devenus vétustes. Le bâtiment accueillant l'école maternelle Corot a d'ailleurs été démoli dès 2009. Cet école a gardé le nom de Corot mais a intégré le

bâtiment Picasso. Seul, aujourd'hui, le bâtiment accueillant l'école maternelle Henri MATISSE peut être conservé mais nécessitera néanmoins quelques travaux de mise aux normes. Autre élément encore, le désenclavement du quartier des Epis, qui nécessitait de repenser les espaces publics et de circulation. Les écoles situées en plein centre du quartier constituent une contrainte pour le réorganiser. Par ailleurs, l'éco-quartier du Raquet, qui doit se développer au nord du quartier des Epis, doit contribuer aussi, à son désenclavement. Le fait de recréer, le groupe scolaire à la limite du quartier des Epis, mais dans l'éco-quartier, permet de créer, au fond, un trait d'union entre un quartier en rénovation et un quartier en cours d'aménagement. Ainsi, physiquement, le nouveau groupe scolaire regroupera l'école maternelle Corot, l'école maternelle Matisse et, l'école élémentaire Cézanne. Concernant les deux écoles maternelles, il apparaît judicieux d'envisager la fusion des deux écoles avec un seul directeur et donc, un seul conseil d'école. Pour procéder à ce regroupement, il appartient à différentes autorités de se prononcer sur le projet (le conseil d'école et le conseil municipal). Comme vous avez du le voir, dans le document qui est sur table, les conseils d'école se sont prononcés favorablement pour cette fusion, le vendredi 12 décembre. Il est demandé, ce soir, au conseil municipal, de se prononcer. Il apparaît opportun de demander la fusion de ces deux écoles, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 dans un souci de bonne administration.

M. LE MAIRE : Merci.

Comme le signalait Madame MASCLLET, vous avez le procès-verbal, enfin le compte rendu des réunions extraordinaires de conseil d'école qui ont été amenés à se prononcer sur cette fusion de deux écoles. Il nous est parvenu hier, c'est pour cela qu'il est sur table. De toute façon, vous voyez la date du conseil qui a eu lieu le 12 décembre.

Deux petites précisions, à savoir que la commission Association, Education, Jeunesse, Vie Scolaire, Sports, Relations internationales, Culture et Fêtes a travaillé sur ce projet de délibération et a émis un avis favorable et unanime et une petite correction sur cette délibération. Page 77, au niveau du milieu de la page, considérant que physiquement le nouveau groupe scolaire regroupera l'école maternelle Corot et l'école maternelle Henri Matisse et dernière, il faut mettre l'école Paul Cézanne. Et bien évidemment écrire Paul Cézanne avec un « C », vous avez tout à fait raison, Madame BRIDOUX.

On peut voter et après je peux vous donner deux points d'éclairage sur cette question.

Comme Madame MASCLLET vous le disait, le nouveau groupe scolaire réunira trois écoles, trois écoles actuelles dont deux devraient fusionner si vous en admettez le principe en votant la délibération qui est soumise à votre vote. Une nouvelle réflexion s'est faite jour depuis ces derniers jours, d'éventuellement faire une fusion avec la troisième école qui est l'école Cézanne. Ceci permettrait d'avoir un directeur commun, et comme ce groupe scolaire aurait plus de quinze classes, cela permettrait d'avoir un directeur avec une décharge complète. Et, ce d'autant plus que le directeur de l'école Cézanne devrait prendre sa retraite à la fin de l'année, ce qui faciliterait cette éventuelle fusion. C'est une réflexion qui s'est faite jour, il y a quelques jours mais, nous en reparlerons, sans doute, au mois de janvier. C'est la première chose que je voulais ajouter.

Deuxième chose que je voulais ajouter, c'est que nous avons longuement hésité sur la fusion de ces deux écoles maternelles car, l'une d'entre elles était une école d'application ce qui, normalement, doit donner lieu à des financements complémentaires pour la ville. Hors, la ville n'a pas sollicité, ces dernières années, semble t-il, enfin je ne sais pas depuis quand, je ne sais pas si s'est ces dernières années ou si elle ne les a jamais sollicités. En tout cas, la ville ne recevait pas ces financements complémentaires parce qu'elle ne les sollicitait pas alors qu'elle avait la chance d'avoir une école d'application. C'est vrai que cette question de la fusion se faisait jour depuis pas mal de temps. Et, nous avons décidé de suivre l'avis des professionnels de l'éducation qui nous conseillaient de fusionner ces deux écoles pour l'intérêt des élèves et des enfants. D'une part, pour une question de cohérence. Il aurait été compliqué d'avoir deux écoles maternelles dans le même groupe scolaire, dans le même bâtiment. D'autre part, comme c'était une école d'application, les enseignants ne pouvaient pas rester plus de trois ans, je pense mais je parle sous contrôle de Didier.(en aparté six ans)

Les enseignants ne peuvent pas rester plus d'un certain nombre d'années, apparemment six, s'ils ne sont pas maître d'application, ce qui faisait qu'il y avait donc un turnover au niveau de cette école. Hors, nous savons que nous sommes dans un quartier en difficulté qui a besoin d'une stabilité de l'équipe pédagogique et enseignante. Pour cela, malgré ces questions de financement, que de toute façon la ville n'activait pas, nous avons opté pour la fusion de ces

deux écoles pour la stabilité de l'équipe pédagogique qui peut donc s'inscrire sur un projet pédagogique durable sur le territoire. Voilà les précisions que je voulais vous amener. Peut être une dernière précision, à savoir que nous aurons à nous pencher prochainement sur la dénomination de ce groupe scolaire. Je ne sais plus quelles personnes composent cette commission dénomination de voiries et bâtiments mais en tout cas, elles se reconnaîtront. Sachez que nous vous réunirons prochainement, dans les semaines qui viennent, afin de travailler à la question de la dénomination de ce groupe scolaire et, je peux d'ores et déjà vous informer qu'il y a un consensus au sein de la sensibilité majoritaire afin de proposer le nom de Paulette DEBLOCK pour ce groupe scolaire. Paulette DEBLOCK parce que c'est un maire qui a été pendant vingt huit ans, je ne pense pas me tromper, maire de cette ville. Elle était elle-même directrice d'école, ça a donc beaucoup de sens. Elle a aussi beaucoup travaillé sur le quartier des Epis pendant son mandat et s'est beaucoup battue également pour obtenir le lycée à SIN LE NOBLE, il y a une vingtaine d'années. Même si cela peut paraître surprenant, parce que Paulette DEBLOCK n'était pas forcément de notre sensibilité, j'ai déjà répété que nous étions très ouvert d'esprit et que notre sensibilité est un rassemblement que certains ont pu appeler multicolore, qui me va tout à fait. Nous n'avons donc aucun tabou. Nous proposerons donc, après avoir discuté au sein de la sensibilité majoritaire, à la commission des dénominations et donc, à un prochain conseil municipal, la dénomination de Paulette DEBLOCK. Je sais que cela avait pu faire débat, au sein de la précédente majorité mais, se sera l'occasion que chacun s'exprime ici. Voilà, j'annonce ce qui vous sera proposé et vous pourrez donc profiter de la trêve des confiseurs pour réfléchir et préparer vos arguments. Ces remarques étant faites, revenons au vote de cette délibération concernant la fusion des deux écoles.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération de fusion des deux écoles, à savoir l'école maternelle Corot et l'école maternelle Matisse ?

Y-a-t-il des personnes qui sont contre ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Donc, la délibération valant fusion des deux écoles est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nous repassons à la délégation suivante qui est celle des Affaires Financières dont je suis le rapporteur.

V - AFFAIRES FINANCIERES

V.12 – Garanties d'emprunt

M. LE MAIRE : Il s'agit là d'une délibération que je vous avais annoncée lors du précédent conseil municipal.

Nous avons abordé, cette question des garanties d'emprunt et je vous avais annoncé ma volonté de prendre une délibération de principe au sein du conseil municipal suivant, ce que nous allons faire aujourd'hui. Pour rappel, lors du dernier conseil municipal nous avons délibéré sur les garanties qui étaient accordées. Une garantie avait été accordée lors du précédent mandat à Norévie, mais sur lequel nous étions amenés à redélibérer. Je vous avais annoncé que nous votions cette délibération d'octroi d'une garantie à Norévie, parce que nous respections la parole qui avait été donnée par la ville précédemment mais que nous envisagions de ne plus octroyer de telles garanties à l'avenir.

La note de synthèse vous explique qu'effectivement, depuis 1970, la ville de SIN LE NOBLE accorde des garanties. Elle en a accordée soixante, soixante garanties à des personnes morales de droit privé pour des projets de logements sociaux. Alors, on vous explique que l'on constate une forte inflation des demandes de garanties puisque vingt garanties ont été accordées sur les quatre dernières années. C'est-à-dire que sur quarante ans, de 1970 à 2010, la ville a accordé quarante garanties, c'est-à-dire un rythme de, une garantie par an et, que sur les quatre dernières années se sont vingt garanties qui ont été accordées, soit un rythme de cinq garanties par an. C'est-à-dire si on veut résumer, un tiers du total des garanties sur quarante cinq ans, a été accordé sur les quatre dernières années.

Dans le cadre de cette inflation, on vous informe également que depuis le 1^{er} juin 2014, la commune a été destinataire de quatre nouvelles demandes de garanties d'emprunt émanant de différentes personnes morales de droit privé, des bailleurs sociaux pour la réalisation de logements sociaux. On vous rappelle et j'avais déjà expliqué lors du dernier conseil municipal qui nous poussait à réfléchir à cette délibération, la chambre régionale des comptes nous a communiqué un rapport d'observation définitif sur la gestion de la commune de SIN LE NOBLE. On ne va pas revenir dessus, mais ce rapport a fait l'objet d'un débat en conseil municipal le 18 juin 2014 et on a pu parler des difficultés financières rencontrées par la collectivité.

J'avais expliqué que ces garanties d'emprunt accordées par la ville qui s'élèvent à environ 20 millions d'euros puisqu'on était à 18 millions 500 mille, je pense lors du dernier conseil municipal, mais comme on a accordé une nouvelle garantie à Norvège, on doit avoisiner les 20 millions d'euros de garanties et que ces garanties permettent, certes aux bailleurs auxquels on les octroie, une diminution de 2% du coût de l'opération. Mais, lorsque la ville de SIN LE NOBLE veut recourir à l'emprunt, les établissements bancaires regardent ces garanties comme un risque potentiel et soit, refusent d'accorder à la ville de SIN LE NOBLE des prêts ou soit, lui applique une prime de risque et donc, nous avons un taux qui est majoré.

Alors, vous connaissez, les difficultés financières auxquelles la chambre régionale des comptes faisait référence. Par le passé, je pense qu'il y avait onze ou douze établissements bancaires qui avaient été sollicités, et aucun n'avait souhaité accordé un prêt à la ville de SIN LE NOBLE. Notre position est de réduire l'exposition de la ville de SIN LE NOBLE, aux risques, d'une part et, enfin peut-être une solution de sagesse, de se dire qu'il est probablement temps de faire une pause sur le logement social à SIN LE NOBLE, surtout dans l'attente de l'évolution des deux dossiers lourds qui concernent la ville au niveau du logement, de l'habitat, à savoir la rénovation urbaine du quartier des Epis et l'éco-quartier du Raquet.

Alors, je sais que Madame BRIDOUX avait émis un vœu lors du dernier conseil municipal à savoir que l'intercommunalité pourrait peut-être prendre le relais. J'avoue ne pas avoir eu le temps d'en parler avec le président mais je vous signalais tout à l'heure, lors des matinées de l'habitat à ARKEOS, il y a une semaine ou deux que cette question a été abordée. Effectivement, de plus en plus de villes, face aux difficultés financières qui sont les leurs (et je pense que pour beaucoup cela ne va pas aller en s'arrangeant, compte tenu du contexte économique et financier et de la politique nationale qui consiste à demander une contribution aux collectivités à la résorption des déficits publics nationaux) il est vrai, qu'il semblerait qu'il y ait une vague, une lame de fond au niveau des communes pour ne plus accorder de garantie d'emprunt. La question sera, sans doute, évoquée puisque je pense que beaucoup d'intercommunalités sont sollicitées désormais. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce projet de délibération qui vaut donc décision de principe de ne plus octroyer de garantie d'emprunt. Bien évidemment, l'article 2 de la délibération, précise que cette délibération peut faire l'objet d'une abrogation lorsque la situation financière de la collectivité sera assainie ou, si nous décidons qu'un projet particulier, mérite d'être accompagné par la ville.

Y-a-t-il des questions, des remarques ?

Mme BRIDOUX : Oui, vous avez évoqué la remarque que j'avais faite la fois dernière. C'est-à-dire que la CAD pourrait prendre la compétence de garantir les emprunts. Je sais que c'était un chantier qui avait été entrepris dans le précédent mandat de la CAD et qui n'avait pas encore abouti, le Président POIRET voulant prendre une assurance et finalement, c'est ça qui avait bloqué les choses. Ça c'est une chose mais, vous assortissez la fin de la garantie d'emprunt à la fin de réalisation de logements sociaux sur le territoire. Je sais bien qu'on a un pourcentage plus élevé que la plupart des autres villes puisqu'il dépasse 30 % de logement social. Je rappelle quand même qu'au niveau du Douaisis, il manque toujours 6 000 logements qu'il y a encore énormément de gens qui sont très mal logés, qu'on s'est battu, dans le précédent mandat, contre le logement insalubre et, assortir le fait de ne plus garantir la garantie d'emprunt avec le fait de faire une pause sur le logement social fera que personnellement, je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE : Merci de cette remarque, juste une précision, peut-être me suis-je mal fait comprendre. La raison première est la situation financière de la ville et son exposition aux risques. Maintenant, nous ne nous prononçons pas sur le logement social, simplement,

aujourd'hui, vu les difficultés financières de la ville, nous ne pouvons pas augmenter notre exposition aux risques. C'est vrai que sur les quelques projets qui sont en cours, nous ne maîtrisons pas aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité sur les quelques années. Nous n'avons pas, au moins, la volonté de freiner, en tout cas, on n'a pas la volonté, pour l'instant de favoriser la production de logement social. Je pense qu'il faut effectivement, faire une pause le temps du diagnostic, de la réflexion. Donc, ce n'est pas une position de principe anti logement social, je ne voudrais pas qu'on tombe dans un cliché dépassé qui n'a plus cours, aujourd'hui, simplement nous sommes sur un principe de prudence et il me semble constater que de plus en plus de ville vont sur ce principe. D'ailleurs vous l'aviez signalé, vous même, vous aviez réduit les taux de garantie, nous partageons donc cette notion d'exposition aux risques de la commune.

Y-a-t-il d'autres question ou position à exprimer ?

Non ?

Alors, je vous propose de mettre au vote cette délibération.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Quatre Abstention (Madame BRIDOUX, Madame LEGRAND, Monsieur STOBIECKI et, Madame BRIDOUX qui a pouvoir pour Monsieur ENTEM).

Le reste vote Pour.

Merci à tous de votre vote et de vos explications.

La délibération sur la décision de principe de la collectivité de ne plus accorder de garantie d'emprunt aux personnes morales de droit privé est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Délibération suivante :

V.13 - Taxe d'habitation sur les logements vacants

M. LE MAIRE : On vous explique que lors du conseil municipal du 19 juin 2012, il a été institué une taxe d'habitation sur les logements vacants. La durée de vacance minimale d'un logement est fixée par la loi, donc à l'époque du conseil du 19 juin 2012, les lois fixaient cette durée minimale de vacance à cinq années.

Une loi du 29 décembre 2012 qui porte loi de finance pour 2013, a réduit cette durée maximale de cinq ans à deux ans. Il convient donc, aujourd'hui d'acter dans notre délibération, la prise en compte de cette réduction de durée de vacance de cinq ans à deux ans. On aurait donc pu, la aussi la prendre, acter, plus tôt mais il n'est jamais trop tard.

Y-a-t-il des remarques ou des...

Oui, Vincent CAMPISANO !

M. CAMPISANO : Il serait bon simplement de savoir si la ville possède des logements vacants ?

M. LE MAIRE : Alors, nous sommes en train de travailler, et c'était aussi un engagement de campagne, nous sommes en train de travailler à un inventaire du patrimoine de la ville. La ville possède des logements vacants mais, qui à mon avis, ne peuvent pas être autre chose que vacants parce qu'ils sont dans un état de délabrement tel qu'ils valent ruine. Donc, je ne suis pas sur que la ville ait des logements vacants. A ma connaissance non, mais nous sommes en train de travailler à la réalisation d'un inventaire. C'était un engagement de campagne mais d'autre part, je pense que c'est aussi une recommandation de la chambre régionale des comptes. Donc effectivement, mais je pense que j'ai déjà eu à m'exprimer ici sur ce sujet, c'est vrai que la ville a fait l'acquisition, au fur et à mesure des années, de biens immobiliers dans le cadre de préemptions mais, pour se constituer des réserves, foncières, pas financières, ça serait bien, si elles étaient financières. Des réserves foncières pour préparer des projets futurs pour créer, des parkings, pour créer des voies de circulation, des voies piétonnes, donc

c'est vrai que la ville est propriétaire, dans certaines zones d'un certain patrimoine. Soit des terrains, ou soit des maisons qui, au fur et à mesure des années, comme elles avaient vocation à être détruites, dans le cadre de projets d'aménagement, donc n'ont jamais été entretenues et qui aujourd'hui valent ruine. Après, nous avons quelques maisons en location mais, sous le précédent mandat, et ça a été poursuivi sur ce début de mandat, la ville a vendu beaucoup de son patrimoine qui pouvait encore l'être, sans parler de la courée Douce, on a vendu, il y a pas longtemps la maison Gounod, une maison, rue Edouard Vaillant qui avait été vendue. Donc, au fur et à mesure, la ville s'est séparée des éléments d'actifs qui n'étaient pas stratégiques. Aujourd'hui, ce qui reste n'est pas stratégique et en très mauvais état et nous coûte plus cher. On a aussi regardé, en se disant, tient est-ce que je ne pourrais pas démolir ? et en gros, le coût de la démolition est supérieur à la valeur, à l'estimation du service des domaines.

M. LE MAIRE : Oui, Vincent CAMPISANO

M. CAMPISANO : Je continue ma question, si jamais, il y a une taxe assujettie aux logements vacants de la ville, la ville ne va pas s'appliquer une taxe à elle-même.

M. LE MAIRE : Si, d'ailleurs on a reçu les taxes sur les logements vacants qui sont des ruines, mais c'est considéré comme taxe sur les logements vacants. Donc, on a reçu les appels à paiement, mais qui nous reviennent de toute façon.

M. CAMPISANO : Très bien, mais je pensais qu'un privé qui est propriétaire d'un logement vacant va payer une taxe. Si la ville ne la paye pas cette taxe, le privé ne va pas vouloir la payer non plus, donc ...

M. LE MAIRE : Il n'aura pas beaucoup le choix.

M. CAMPISANO : Oui mais par rapport à la ville, si la ville ne paye pas ces taxes ?

M. LE MAIRE : Mais la ville les payent, elle lui sont par contre ensuite reversées.

M. LE MAIRE : Qui d'autre, Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : En fait, la première liste qui est faite, la différence entre la taxe d'habitation et le foncier, c'est une première liste qui est faite par les services fiscaux mais, dans le texte, il y a bien des conditions pour que la maison ou l'appartement soit considéré comme vacant et louable. Donc, s'il n'y a pas un minimum de choses confortables, la personne, le propriétaire va au service des impôts et n'est plus redevable de la taxe. Il y a des conditions très très précises qui sont notées. Donc une ruine, en clair, elle paraît sur la liste mais on n'est pas n'est pas redevable parce qu'elle n'est pas louable en fait.

M. LE MAIRE : Mais comme ça n'a pas été signalé aux services fiscaux, donc pour eux se sont des logements vacants. Mais, de toute façon, effectivement, on vous a mis en pièce jointe l'extrait du registre des délibérations du 19 juin 2012 qui fixe bien les conditions, elles sont dans le livret que je vous ai remis. Simplement, je vous le dit, c'est acter une évolution législative, la loi a ramené la durée de vacance de cinq ans à deux ans depuis 2012. Donc, on en prend acte aujourd'hui afin que nos délibérations soient valides.

D'autres remarques ou questions ?

Est-ce que l'on peut passer au vote de cette délibération ?

Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

V.14 – Autorisation relative à l’engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2015

M. LE MAIRE : La délibération suivante est relative à l’autorisation d’engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2015. Donc, je vous indiquais en début de conseil municipal que nous vous avons mis sur table une nouvelle délibération. Je vous expliquerai pourquoi, c’est juste pour un point de détail.

Sur la note de synthèse, on vous rappelle que la date limite d’adoption du budget primitif est fixée au 15 avril 2015, c’est à dire qu’un budget peut donc ne pas être adopté avant le 1^{er} janvier et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L 1612-1 la possibilité pour l’exécutif des collectivités, d’engager, liquider, mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent mais, pour se faire, il est nécessaire d’obtenir une autorisation de l’organe délibérant.

Donc, le tableau qui est dans votre book de conseil municipal, c’est juste la colonne DM 2014, décision modificative 2014, où nous avons prévu de passer des décisions modificatives du budget pour 30 000 euros puisque les services nous ont interpellés sur l’existence d’un financement de la CAF pour des logiciels pour le centre social, hors, cette délibération de la CAF datait de 2009 et donc, elle est caduque aujourd’hui puisque les dépenses n’ont pas été réalisées. On nous avait dit, qu’il serait, peut-être possible d’obtenir un délai, donc on avait prévu une décision modificative mais, nous avons reçu un courrier ces derniers jours de Caisse d’Allocations Familiales du Nord qui m’indique, Monsieur le Maire, j’ai l’honneur de vous communiquer la décision de la commission de l’action sociale, celle-ci décide de refuser un ultime report de délai à la commune de SIN LE NOBLE concernant l’investissement relatif à l’achat d’équipements informatiques et logiciels, compte tenu de l’ancienneté des devis. La Commission d’action sociale invite la ville de SIN LE NOBLE à actualiser son projet afin qu’il réponde à ses besoins actuels, à le soumettre, à nouveau, en commission. La somme de 14 321,91 euros correspondant au solde de la subvention sera donc annulée. La ville avait obtenu une subvention de 15 000 euros en 2009 avec un taux d’intervention de 50 % pour un projet informatique concernant le centre social sur des équipements informatiques et des logiciels mais ce dossier a du dormir dans un tiroir et, lorsqu’il est sorti, il était caduque et, on a donc un refus de la CAF de le proroger et elle nous invite à déposer un nouveau dossier. On verra donc, début 2015, si on dépose un nouveau dossier et c’est pour ça, qu’initialement, on avait inscrit au budget les 30 000 euros en décision modificative mais que, vu l’avis de la CAF, nous ne procéderons pas à cette dépense qui donc a une implication sur le montant des crédits inscrits, ouverts au budget de l’exercice 2014 et donc, par ricochet, une conséquence sur le taux de 25 % de dépenses d’investissement que le conseil municipal peut autoriser avant le vote du budget primitif. Alors, se sont les montants qui sont les bons sur la délibération qui est sur table. Au niveau des immobilisations corporelles, nous avons un total de crédits ouvert de 83 797 euros et non plus 113 797 puisqu’on a enlevé les 30 000 euros de la décision modificative qui ne vous sera pas proposée et donc la limite autorisée avant le vote du budget primitif 2015 est donc de 25 % soit 20 949 euros. Au niveau des immobilisations corporelles, c’est 918 972 euros ce qui fait une limite de vote avant le vote du budget primitif de 229 743 euros et les immobilisations en cours 722 903 euros étaient ouverts de crédit en 2014. Nous pouvons donc autoriser la limite de 180 726 euros et Rénovation urbaine 10 329 773 euros était le total des crédits ouverts pour l’exercice 2014 donc 25 % de cette somme donne une limite autorisée avant le vote du budget primitif 2015 de 2 582 443 euros. Donc, je répète :

- immobilisation incorporelle chapitre 20..... 20 949
- immobilisation corporelle chapitre 21 229 743
- immobilisation en cours, chapitre 23 180 726 et,
- Rénovation urbaine opérations 936 2 582 443 euros.

Donc, une délibération assez classique et, pour toutes les collectivités qui n’ont pas voté leur budget avant le 1^{er} janvier 2015, qui permet donc de continuer à engager liquider et mandater les dépenses d’investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts l’année précédente. Peut-être puisque nous en sommes sur le calendrier du vote du budget, effectivement, il existe deux philosophies sur le vote d’un budget, une philosophie qui est de le voter le plus tard possible afin de bénéficier des éléments d’information du compte administratif. Lorsqu’on vote son budget début avril, on a en général le compte administratif, donc on a un budget primitif

qui est le plus proche possible de la réalité et une autre vision qui est plus la mienne et la notre, consiste à voter le budget un peu plus tôt afin de tout de suite impulser sur l'exercice en cours, la vision budgétaire qui est celle de la collectivité. La tradition était de voter les budgets en même temps que le vote du compte administratif, soit fin mars début avril. Cette année, en raison des élections, le budget avait été voté fin avril et donc, nous allons proposer d'avancer d'année en année le vote du budget et, surtout de procéder à un vrai débat d'orientation budgétaire. Vous savez que la Chambre Régionale des Comptes avait pointé, également dans son rapport, la tenue des débats d'orientation budgétaire qui était trop succinct et qui ne consistait qu'en un simple rappel des éléments principaux de l'exercice écoulé. Donc nous, nous souhaitons un vrai débat d'orientation budgétaire qui posera les choix politiques de la collectivité puisque le budget, c'est la transcription des orientations politiques. Nous allons donc, essayer de réunir un conseil municipal sur le débat d'orientation budgétaire fin janvier, début février et, au cours duquel, nous travaillerons sur le débat des orientations budgétaires. Alors, pas trop près du débat d'orientation budgétaire malgré tout pour pouvoir intégrer les orientations budgétaires dans le travail de construction du budget. Nous avons prévu, pour l'instant, débat d'orientation budgétaire fin janvier, début février et vote du budget primitif début mars. Nous avancerons donc d'un mois et demi, deux mois le vote du budget par rapport à l'année dernière et, progressivement, nous avancerons pour essayer de voter le budget le plus tôt possible dans l'année et que l'on travaille tout de suite avec le budget ce qui implique, bien évidemment, quand on travaille de la sorte d'avoir des décisions modificatives puisque les estimations sont beaucoup moins fiables que lorsque l'on travaille sur le compte administratif qui est arrêté.

Voilà ce que j'avais à vous dire.

Avez-vous des questions, des remarques sur cette délibération ?

Non !

Donc, je vous propose de l'adopter.

Y-a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette autorisation ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Donc je vous remercie de cette autorisation qui m'est donnée.

ADOpte A L'UNANIMITE

Alors la délibération suivante est :

V.15 - Décisions budgétaires sur des admissions en non-valeurs

M. LE MAIRE : On vous rappelle que les non-valeurs sont des recettes dont le recouvrement ne peut être effectué par suite soit d'absence, du décès ou de l'insolvabilité du débiteur ou d'échec dans le recouvrement amiable.

Dans le cadre de l'apurement périodique, des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, la trésorière municipale nous a proposé d'admettre en non-valeur un certain nombre de créances détenues par la commune sur des débiteurs insolvables ou disparus. Ça, c'est pour une question de sincérité des comptes puisque la collectivité a produit des titres de recette qui sont inscrits dans les différents comptes des années précédentes or, ces titres de recettes ne sont pas recouverts et, la trésorière municipale nous dit qu'elle n'arrive pas à recouvrer ces titres. Elle nous demande donc de procéder à l'admission en non valeur qui fera que l'on actera une dépense pour annuler les recettes qui avaient été inscrites les années précédentes.

Nous avons donc travaillé avec la commission,... juste une précision, un avertissement pour vos prises de parole, je demanderai puisque nous avons joint dans les annexes, les documents qui nous ont été transmis par la trésorière municipale, ça, se sont des documents de travail mais je vous demanderai, dans vos prises de parole, de préserver l'anonymat des personnes qui sont inscrites.

Oui,

Mme BRIDOUX : En annexe, une liste nominative, comme ça de débiteurs, ça peut être diffusée parce que c'est malgré tout diffusé, au moins aux trente trois conseillers municipaux.

M. LE MAIRE : C'est pour les élus...

Mme BRIDOUX : Mais je ne sais pas. Je sais que, par exemple au CCAS, ce qui est nominatif, c'est sur un cahier qui est complètement à part. Donc, je ne sais pas si on a le droit, comme ça de

Si ?

Parce que pour la restauration, par exemple, il y a aucun nom.

M. LE MAIRE : Ça, se sont les documents que nous a transmis la trésorière municipale.

Mme BRIDOUX : C'est gênant quand même.

M. LE MAIRE : Mais après, si on ne vous les donnait pas, ça serait un manque d'information aux élus.

M. LE MAIRE : Alors, nous avons travaillé avec la commission compétente. Alors, peut-être que je peux vous expliquer parce que c'est une question que je m'étais posé sur les motifs de la présentation ou l'on voit pv de carence, poursuite sans effet, combinaison infructueuse. J'ai demandé une explication à la trésorière municipale pour éclairer cette question.

Un PV de carence c'est lorsqu'une tentative de saisie des biens a été opérée mais que les meubles sont sans valeur ou vétustes.

Les poursuites sans effet, se sont souvent pour de petites sommes qui sont inférieures au seuil des saisies ventes de 200 euros.

Et enfin, combinaison infructueuse, c'est lorsque plusieurs actes ont été effectués mais sans arriver à recouvrer les sommes.

Là, le débat peut être ouvert, l'avis de la commission, c'est qu'il y avait une somme d'un montant de 9 910 euros et, qui ne sera prescrite que le 5 novembre 2016, soit dans deux ans. C'était une somme qui venait en réparation, je pense, d'un incendie volontaire d'un bien municipal. Donc, la commission a émis la proposition de ne pas admettre en non valeur cette somme. Il reste deux ans pour la recouvrer et, l'idée est également de ne pas envoyer de message disant que l'on admettait tout en non valeur.

Je ne sais pas si vous voulez vous exprimer sur cette position ?

Tout le monde est d'accord pour admettre en non valeur

De toute façon la mise en non valeur, ce n'est qu'une opération comptable.

M. HOURNON : Rien n'empêche, après, si des éléments nouveaux se font connaître, de continuer à effectuer le recouvrement toujours dans la limite de la prescription et je dirai même si on arrive à la limite de la prescription, il suffit de relancer par un simple dépôt devant huissier, et l'on fait repartir de nouveau une prescription mais, c'est certain que pour les petites sommes, on ne pourra pas les recouvrer parce que ça coûte trop cher à l'administration de recouvrer 20 euros, c'est trop cher.

M. LE MAIRE : Tout le monde est d'accord pour admettre en non valeur les listes qui vous sont proposées mais, en excluant les 9 910,22 euros qui sont pour l'instant dans le cadre d'une poursuite sans effet mais il reste deux ans avant la date de prescription.

Tout le monde est d'accord ?

Alors je mets aux voix.

Qui souhaite ne pas adopter cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Donc cette délibération d'admission en non valeur des sommes qui vous sont proposées, à l'exception des 9 910,22 euros est adoptée à l'unanimité.

On peut donner le total, on avait 16 268.35 euros en tout donc, si on enlève, les 9 000 euros, il reste 7 000 euros à peu près que nous allons admettre en non valeur, a savoir constater comme une dépense qui annulera les recettes qui avaient été constatées, à l'époque.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération suivante : une décision budgétaire.

V.16 - Décisions budgétaires – Décision modificative n°1 – Budget 2014

M. LE MAIRE : C'est la première décision budgétaire modificative de l'année 2014 et, elle a pour objet de prendre en compte l'évolution de certains postes budgétaires en ajustant des postes de dépenses et de recettes. Après prise en compte de cette décision modificative, le budget 2014 reste, bien évidemment équilibré en dépenses comme en recettes et ce, en fonctionnement et en investissement.

Alors, je vous propose de vous détailler le tableau qui vous est fourni page 119.

Au niveau de l'investissement, nous avons écrit 3 967 euros en taxe locale d'équipement puisque nous devons procéder à des remboursements de taxes locales d'équipement qui avaient été mal évaluées, mais comme se sont des taxes locales d'équipement, se sont des taxes qui ont été évaluées il y a 2 ou 3 ans, et donc, aujourd'hui que les décomptes sont définitifs, nous avons 3 967 euros à rembourser.

Nous devons, ensuite, faire une modification des crédits relatifs aux travaux de construction du groupe scolaire et au remboursement de la vente. Donc vous voyez qu'il y a une somme en dépense et une somme en recette pour 403 767 euros et, lorsque nous débutons un chantier, nous devons verser des avances, ici, une avance sur le groupe scolaire de 403 767 euros qui sont donc inscrits comptablement au niveau des avances versées sur commande et, comme aujourd'hui les travaux sont réalisés, nous annulons cette écriture d'acomptes versés sur commande. A l'époque, c'était une dépense d'avances, aujourd'hui, nous mettons une recette pour mettre la ligne à zéro et, par contre, nous créons une ligne « Travaux de construction en cours » puisqu'aujourd'hui, se sont des écritures comptables qui ont toutefois leur incidence puisque, pour une avance versée sur commande, nous ne pourrions pas récupérer la TVA. Or, par ce jeu d'écriture, en transformant comptablement l'avance en travaux de construction, nous pourrions donc l'année prochaine, récupérer par le biais du FCTVA 15 % de cette somme. C'est neutre comptablement mais, ça a une incidence fiscale pour l'année prochaine.

Nous avons également une écriture de régularisation d'amortissement. Nous augmentons donc, de la dotation d'amortissement pour les installations de voirie pour 3 967 euros et vous voyez que c'est une recette d'investissement parce que la dotation d'amortissement elle, est une dépense de fonctionnement. Ce sont des jeux d'écriture, 3 967 euros, dépense de fonctionnement et 3 967 euros en recette d'investissement. Là aussi, c'était une divergence de vue sur le calcul des investissements entre les services financiers de la collectivité et la trésorière qui a donc revu ses calculs.

Ensuite, nous procédons à quelques opérations d'ordre sur les frais d'études, vous voyez, c'est le même montant entre 137 511 euros de recettes de frais d'études et 137 511 euros de travaux de construction en cours. Là aussi, ce sont des travaux qui sont liés à la rénovation urbaine. Au tout début, il y a des études qui sont comptabilisées au niveau du compte « Frais d'études » et lorsque les travaux sont réalisés, ces frais d'études peuvent être intégrés dans le compte travaux de construction en cours qui là aussi nous permet d'avoir une récupération possible via le FCTVA, soit 15 % de cette somme qui l'année prochaine sera reversée à la ville ce n'est pas neutre, loin s'en faut.

Enfin, au niveau de la section d'investissement, au chapitre 41, « Subvention, équipement, autres groupements » vous avez une recette de 614 euros et au niveau du chapitre 41 « Terrains de voirie » une dépense de 614 euros. Cela concerne des délaissés du Tram que nous avons acquis à l'euro symbolique. Le SMTD n'avait plus l'utilité de ces délaissés, or ces terrains sont estimés à une valeur de 614 euros qu'il faut donc comptabiliser, les faire rentrer dans le patrimoine de la collectivité, enfin c'est 615 euros exactement et, comme nous les avons payés 1 euro et bien les 614 euros que nous n'avons pas payés sont considérés comme une subvention d'équipement, un jeu d'écritures comptables auquel nous devons procéder.

Au niveau de la section de fonctionnement, le chapitre 012, qui est le chapitre de la rémunération des personnels, nous avons besoin d'abonder à hauteur de 70 000 euros ce poste, au niveau des dépenses notamment, pour les dépenses induites par les nouvelles activités périscolaires. C'est l'explication est que nous avons déjà travaillé sur un précompte administratif et que nous avons constaté une augmentation de la masse salariale qui s'explique, et on l'avait déjà expliqué au moment de l'élaboration du budget primitif, par la revalorisation de la catégorie C (90 % de nos agents en font partie). Il y a également quatre week-end d'élection, je pense qu'on les avait chiffrés à 35 000 euros en heures

supplémentaires et ensuite, il y a une hausse du SMIC en début d'année et, il y a également une hausse des cotisations retraite.

On pourra vous présenter, puisqu'on a eu un tableau intéressant, puisqu'on suit la masse salariale et on a vu qu'il y avait une baisse à partir de l'été de la masse salariale. Effectivement, on fait très attention. On pourra vous présenter ce tableau, soit en commission, mais je pense que je l'avais déjà présenté, à la C1, ce tableau de suivi de la masse salariale mois par mois, mais de toute façon, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, c'est un document qui sera intéressant.

Il nous convient donc, d'abonder de 70 000 euros le chapitre 012 au niveau de la rémunération principale, notamment parce que nous n'avons pas budgété les nouvelles activités périscolaires dans le cadre du budget primitif puisque nous n'avons pas encore pris de décision. Il a été voté en avril et les décisions sur les nouvelles activités périscolaires ont été prises fin juin et, nous abondons également en recettes 73 967 euros au titre des autres participations d'état. C'est le corollaire de la dépense précédente. Une partie de ces recettes, se compose du fond d'amorçage pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires. Ce n'est qu'une partie et nous avons touché, pour cette année, 51 000 euros. Mais, nous avons d'autres recettes supplémentaires de l'état en raison d'une péréquation renforcée. Vous savez que l'état demande aux collectivités de participer à l'effort de réduction des déficits nationaux et je vous avais informé de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement mais, comme toutes les collectivités, de mémoire je pense que c'était aux alentours des 170 000 euros mais l'état prend garde également à renforcer les dispositifs de péréquations au profit des communes les plus pauvres dont nous faisons partie malheureusement. On peut se réjouir qu'on ait un tout petit peu plus au niveau de la péréquation mais c'est aussi que nos ratios sont extrêmement faibles. En tout cas, nous abondons au titre des : « Autres participations état » de 73 967 euros. Des écritures de compte à compte comme vous le voyez, entre les chapitres 67 et 66, « Intérêts réglés à l'échéance » nous retirons 15 000 euros et, nous transférons au compte des intérêts moratoires et pénalités sur marchés puisque nous avons moins eu recours à l'emprunt que ce que nous pensions et surtout, les taux étant extrêmement bas la ligne, la provision pour intérêts réglés à échéance est plus faible. Par contre, nous avons besoin d'abonder la ligne intérêts moratoires.

Et, enfin la ligne Dotation aux amortissements, je vous l'ai présentée préalablement puisque c'est une dépense de fonctionnement et, c'est une recette d'investissement au niveau des voiries.

Voilà, donc, je vous propose d'approuver ces décisions, cette décision modificative qui est la numéro une, c'est-à-dire que nous n'avons pas fait de décision modificative tout au long de l'année. C'est la première qui permet de les écritures de fin d'exercice.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette présentation ou puis-je mettre au vote tout de suite ?

Donc, je vous propose d'adopter cette décision budgétaire modificative n°1 relative au budget 2014.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas la voter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non ?

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Ensuite l'état des décisions directes qui vous a donc été présenté.

Là comme de coutume, vous voyez que nous n'avons pas beaucoup de décisions directes. J'en ai compté dix-neuf. Quatre sont des décisions directes relatives à des recettes, une sur la récupération des taxes d'enlèvement des ordures ménagères, sur les locataires de la ville et trois autres sont sur des subventions du Conseil Général du Nord pour le centre social sur des actions bien précises, et neuf autres concernent des avenants ou des ordres de service relatifs au groupe scolaire dont beaucoup étaient préalablement, à mon élection au poste de maire. Je

n'avais pas souhaité signé dans un premier temps, aujourd'hui, comme on arrive sur la fin des travaux, il a donc bien fallu les signer.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cet état des décisions directes ?

Non ?

Donc, l'ordre du jour a été balayé, il me reste à vous remercier de votre présence à ce conseil municipal, de votre participation, à vous souhaiter au nom du conseil municipal, d'excellentes fêtes de fin d'année et peut-être puis-je vous donner une date tout de suite, qui est la date de la cérémonie des vœux que nous avons décidé de fixer, donc il y a un petit changement par rapport aux années précédentes, nous allons essayer une cérémonie des vœux, un samedi soir.

Se serait, donc, le samedi 17 janvier, nous devons encore affiner l'heure. Ce sera probablement aux alentours de 18 heures.

Je vous remercie tous et toutes et je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et, je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.